

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2003 A 19 HEURES**2003.12****PRESIDENT** : M. Etienne PINTE, Maire**Sont présents :**

Mme DUPONT (Sauf articles 920 à 924 de la délibération n°2003.12.228), M. DEVYS, M.SCHMITZ, Mme LEHUARD, Mme DUCHENE (Sauf articles 920 à 924 de la délibération n°2003.12.228), M. FONTAINE (Sauf articles 920 à 924 de la délibération n°2003.12.228), M. MEZZADRI, Mme de BARMON, M. BUFFETAUT, Mme CABANES, M. de MAZIERES, Mme GALICHON, M. MARVAUD, M. PICHON Adjoints.

Mme BERREBI, M.CAILLAUX, Mme COURME, Mme LECOMTE, M. ULRICH, Mme GRAS, Mme de FERRIERES, M. de BAILLIENCOURT, Mme GIRAUD, Mme BRUNEAU, Mme BOURGOUIN-LABRO, Mme FRANGE, Mme GUILLOT, Mme BLANC, M. TOURNESAC (Sauf articles 920 à 924 de la délibération n°2003.12.228), M. THOBOIS, M. BANCAL , M. GRESSIER, M. VOITELLIER, M. BARBÉ , M. LITTLER, M. BERTET, M. BERNOT, Mme MASSE, M. de LESQUEN, Mme LEHERISSEL, Mme BASTOS, M. BAGGIO, M. CASANOVA, M. GOSSELIN, Mme NICOLAS, Mme COULLOCH-KATZ , Mme NEGRE, M. GABRIELS.

Absents excusés :

Mme BUSSY a donné pouvoir à Mme de BARMON
Mme FLICHY a donné pouvoir à M. THOBOIS
M. JAMOIS a donné pouvoir à M. MARVAUD
M. COLOMBANI a donné pouvoir à M. de LESQUEN

Secrétaire de séance : M. GRESSIER

**COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire en
application de l'article L 2122.22 du Code général des
collectivités territoriales (délibérations du 25 mars 2001 et du
15 février 2002)**

DATES	N°	OBJET
28 octobre 2003	2003/144	Immeuble sis 91, Boulevard de la Reine à Versailles – Location par la ville de Versailles d'un logement situé au 4ème étage – Avenant n° 2 au contrat de location du 23 avril 1990.
3 novembre 2003	2003/145	Contrat entre la ville de Versailles et l'association « Troïkanal » - Marché sans formalités préalables.
6 novembre 2003	2003/146	Avenant au contrat de l'administration du système Unix, des bases de données Oracle ainsi que la mise à jour des applications sur le système Unix.
13 novembre 2003	2003/149	Avenant n° 5 au marché d'assurance du lot n° 2 “ Assurance Automobiles et Engins ” - Transfert de véhicules au profit de la Communauté de Communes du Grand Parc.
13 novembre 2003	2003/150	SCI La Providence c/ Ville de Versailles Demande d'annulation de la décision de refus de la Ville de Versailles d'autoriser des travaux de construction rue du Maréchal Galliéni. Requête n° 0303416-3.
13 novembre 2003	2003/151	Ville de Versailles c/ Etat (Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche). Piscine de Versailles – Refus de prise en charge par l'Etat des salaires des enseignants de la natation scolaire. Requête n° 0203328-1
13 novembre 2003	2003/152	Ville de Versailles c/ Etat (Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche). Conservatoire National de Région. Classes à horaires aménagés. Refus de prise en charge par l'Etat des salaires des enseignants. Requête n° 0202417-1
13 novembre 2003	2003/153	Madame Roberte VIGNEAU-BALSEGUR c/ Ville de Versailles. Demande d'annulation de la décision de la Ville de Versailles de non renouvellement de contrat. Requête n° 0303875-8
13 novembre 2003	2003/154	Madame Odette MORNAT c/ Ville de Versailles. Appel du jugement rendu le 7 juillet 2003 par le Tribunal Administratif de Versailles. Requête n° 03PA03065

13 novembre 2003	2003/155	Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS) c/ Ville de Versailles. Contestation de la décision de la Ville de Versailles sur sa participation au financement du budget du SDIS pour l'année 2002.
13 novembre 2003	2003/156	Mme HAMOLINNE c/ Ville de Versailles. Recours à l'encontre d'un certificat d'urbanisme et demande d'indemnisation. Requête n° 0304406-3
13 novembre 2003	2003/157	Monsieur Alain NANKO C/ Ville de Versailles. Recours à l'encontre d'un arrêté n° A 2003/943. Requête n° 0304249-8
17 novembre 2003	2003/158	Suppression d'une régie de recettes pour la perception de la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers.
17 novembre 2003	2003/159	Aménagement d'un cheminement piéton entre le centre commercial, l'avenue Guichard et le boulevard Sout à Versailles – Marché sans formalités préalables conclu avec AGRIGEX ENVIRONNEMENT
17 novembre 2003	2003/160	« Avenant n° 1 à l'autorisation d'occupation temporaire par la ville de Versailles d'une parcelle de terrain sise avenue de l'Europe à Versailles »
18 novembre 2003	2003/161	Contrat de maintenance du logiciel LOAN 2000, modules « Dette » et « Expert ».
18 novembre 2003	2003/162	Contrat relatif à la « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'étude générale de circulation »

Les décisions n° 2003/147 et 2003/148 sont sans objet.

M. le Maire :

Avez-vous des observations ?

Mme COULLOCH-KATZ :

A propos du refus de l'Etat de prendre en charge les enseignants de natation – comme ceux du Conservatoire- vous aviez indiqué tenter une action. Où en est-on ?

M. le Maire :

Les recours devant les juridictions administratives sont très longs, comme vous le savez. Pour l'instant nous n'avons pas de nouvel élément.

M. de LESQUEN :

Sur ce point, je pense qu'il faut préférer le recours gracieux à l'action en contentieux (*quelques rires*). Ce n'est pas la peine de cumuler les postes de député et de maire si l'on ne peut trouver un arrangement avec le gouvernement (*exclamations*). Il est évident qu'il vaudrait mieux que M. PINTE trouve un arrangement avec le cabinet du ministre. Il est bizarre qu'il ne puisse y avoir de solution amiable, comme si Versailles était une ville d'opposition.

M. le Maire :

Tous les recours amiables ont été effectués par moi-même auprès de tous les ministères, Education nationale, Jeunesse et sports, Culture. N'ayant malheureusement pas pu obtenir satisfaction par les voies gracieuses, j'ai été contraint d'utiliser les voies contentieuses et de faire ce recours devant la juridiction administrative.

Le compte rendu des décisions prises par M. le Maire en application des délégations de compétences du 25 mars 2001 et du 15 février 2002 est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2003**M. le Maire :**

Avez-vous des observations ?

M. de LESQUEN :

D'abord, la liste des membres du Conseil municipal qui figure en première page du procès-verbal -en l'occurrence p.487- est inorganisée. Il serait bon d'indiquer l'appartenance de chacun à un groupe puisque, conformément au Règlement intérieur, quatre groupes ont été constitués, ou au moins trois l'ont été pour l'opposition.

En second lieu, page 490, en intitulé de ce point de l'ordre du jour on a porté par erreur la date du jour de séance, le 20 novembre- alors que, bien entendu il nous était demandé d'adopter le procès-verbal de la séance précédente, c'est-à-dire du 23 octobre 2003.

L'observation suivante est plus importante même si elle peut paraître anodine, car elle touche à notre manière de travailler. Page 504, M. le Maire s'adresse à moi en ces termes : « cela suffit ! On ne vous a pas interrompu, laissez M. DEVYS répondre ». Or mon intervention dans le débat d'orientations budgétaires, telle qu'elle figure aux pages 497 à 500, a été ponctuée de sept interruptions, à quoi s'ajoutent huit manifestations collectives rapportées comme « protestations », « murmures », etc. Bref, vous dites que je n'ai pas été interrompu, et je l'ai été 15 fois, dont cinq fois par M. DEVYS. Auparavant, vous étiez intervenu sans être interrompu et l'exposé de M. DEVYS ne l'a été qu'une seule fois. Puisque vous présidez la séance, Monsieur le Maire, j'aimerais que vous fassiez preuve d'impartialité et que vous veilliez à ce qu'il n'y ait pas d'interruptions intempestives venant d'un seul côté.

M. le Maire :

Je souhaite qu'il n'y ait aucune intervention intempestive, d'où qu'elle vienne. J'ai observé qu'il en provenait de tous les bancs, et je vous demande un peu de discipline.

M. de LESQUEN :

Dans ce cas, il y a eu une présentation par le maire et l'adjoint aux finances, puis interventions des groupes et il s'est noué un débat : il était normal qu'il y ait des interruptions, c'est le propre du dialogue. Mais elles ne sont pas toujours de cette nature.

M. le Maire :

Il peut y avoir dialogue à condition que chacun me demande la parole. Ainsi le débat sera organisé et ce sera mieux pour tous.

M. de LESQUEN :

D'accord.

J'en viens à la page 519 où, suite à une interruption -de M. DEVYS d'ailleurs- (*rires*), j'indiquais : « Je vous apporterai des éléments techniques précis la prochaine fois ». Je vous les apporte donc, d'autant qu'il touchent au débat budgétaire. J'ai dit que vous ne pratiquiez pas d'immobilisations pour les travaux faits par la Ville pour elle-même. Effectivement, le compte 72 « travaux en régie » n'est pas alimenté dans le projet de budget que vous nous avez fourni. C'est une erreur.

M. DEVYS :

Je réponds, même s'il n'y a pas lieu de le faire car nous en sommes à l'adoption d'un procès-verbal, et il n'y a pas de débat. Disons que j'apporte un complément technique.

En début d'année budgétaire, on ne peut pas encore savoir quelle « production » immobiliser pour utiliser le terme de la comptabilité privée, ou quels travaux en régie seront réalisés au cours de l'exercice. Ce n'est qu'en fin d'exercice qu'on vous demande de voter une délibération par laquelle nous passons l'écriture qui permet de constater la réalité de ces travaux en régie. Nous faisons cela en janvier, donc vous verrez cette délibération le mois prochain. Votre remarque, techniquement parfaitement justifiée, est pour l'heure parfaitement inutile.

Mme NEGRE :

Nos comptes rendus sont d'une qualité exceptionnelle, malgré les remarques pointilleuses et pointillistes que nous entendons quelquefois et je sais, pour avoir tenu la plume dans des réunions, toute la difficulté de l'exercice. Je n'interviens donc pratiquement jamais, mais je souhaite deux petites modifications pour que le sens de mes propos ne soit pas altéré. Page 511, ce ne sont pas « les Italiens et les Allemands » qui sont très en avance en la matière, mais « les Italiennes et les Allemandes », ce qui change tout, vous le comprenez bien ! (*sourires*)

M. de LESQUEN :

Cela, ce n'est pas pointilliste, peut-être !

Mme NEGRE :

Puis, dans mon intervention de la page 541, on aura compris que « la direction de l'emploi » est la Direction départementale du travail et de l'emploi .

Mme COULLOCH-KATZ

Je voudrais revenir sur une grande déclaration faite par M. BERNOT lors du dernier conseil, auquel je n'ai pu assister. Il a dit des choses que je ne peux laisser passer sans réagir. D'abord, traiter M. GOSSELIN d'intolérant, de sectaire et de praticien du terrorisme intellectuel est vraiment outrancier, surtout quand on voit de quels bancs proviennent ces propos. Ensuite, M. BERNOT s'honore d'appartenir à une liste qu'il dit être indépendante des partis. Il me semble que les renseignements qu'il a pris avant d'accepter d'y figurer étaient un peu légers. Je lui rappelle donc qu'au moment de la constitution de la liste, pour s'en tenir à quelques candidats, M. Jean-Marie COLOMBANI –il n'est pas là ce soir, c'est dommage- était formateur des cadres du MNR, même s'il a quitté ce parti depuis. Mme MALGHEM s'était présentée aux cantonales dans le canton de Rambouillet sur la liste du MNR. Les résultats de l'URV aux dernières élections municipales figuraient sur le site du MNR et M. MEGRET s'en félicitait. Dans le tract injurieux à votre rencontre, Monsieur le Maire, il était clairement indiqué que la liste URV était soutenue par le MNR. De plus M. de LESQUEN est président du club de l'Horloge. Il est aisé de se renseigner sur Internet sur ce qu'est cette organisation.

On peut dire que ses conceptions sont très régressives en matière de démocratie et de justice sociale, pour le moins. Donc, si quand nous parlons de l'extrême droite, M. BERNOT y voit un amalgame et ne se sent pas concerné, nous avons des excuses.

M. de LESQUEN :

Ce sont des calomnies, que j'ai l'habitude d'entendre venant de ces bancs.

M. le Maire :

Je ne vous ai pas donné la parole.

M. de LESQUEN :

Je l'ai prise.

Sous réserve des observations présentées, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS MUNICIPALES

M. le Maire :

Depuis début octobre une nouvelle grande entreprise s'est installée à Versailles : il s'agit du siège mondial de FRAMATOME, filiale d'AREVA dont l'autre filiale importante est la COGEMA. En s'installant rue Yves Le Coz, elle rejoint ainsi FRAMATOME Connectors International qui était déjà installé chez nous depuis un certain temps. Cette délocalisation de Paris concourt à l'image de notre ville.

Nous avons participé pour la première fois au salon de l'immobilier d'entreprise au Palais des congrès de Paris, où 150 aménageurs, et promoteurs étaient représentés. Notre stand a eu beaucoup de succès. Nous y avons retrouvé les grands aménageurs intéressés par Versailles comme UNIMO, NEXITY et BOUYGUES.

Le centre d'hébergement d'urgence des Mortemets a été inauguré vendredi dernier en présence de Mme VERSINI. Elle a été agréablement surprise des efforts faits par tous les partenaires pour accueillir les SDF dans des conditions dignes.

Lors de son dernier conseil d'administration, le STIF a adopté à l'unanimité la prise en considération de la création de notre transport en commun en site propre. Lundi dernier une première réunion a eu pour objectif de mettre sur pied un calendrier d'études de faisabilité. Cette liaison devrait partir du pont Colbert, desservir les trois principales gares et rejoindre l'hôpital Mignot. Je vous tiendrai au courant de l'évolution du dossier.

Enfin, Versailles a été retenue par la fédération française de tir pour être site olympique si la candidature de Paris est retenue pour les Jeux de 2012. Le stand de tir géré par cette fédération se trouve actuellement route de Saint-Cyr et nous souhaitons depuis longtemps que son emplacement change. J'ai écrit aux responsables du dossier de candidature de Paris que nous acceptons le principe de cette proposition.

2003.12.228

Budget Primitif pour 2004 – Adoption

M. le Maire :

Après mon exposé général, M. DEVYS, adjoint chargé du budget, vous présentera les chiffres de façon détaillée ainsi que le budget d'assainissement. Puis M. GRESSIER interviendra en tant que rapporteur. Dans le débat général, je donnerai ensuite la parole à chacun des groupes.

M. de LESQUEN :

Je vous rappelle qu'il faut voter par chapitre. L'article L 2312-2 du code général des collectivités territoriales prévoit ce vote par chapitre et « si le conseil municipal en décide ainsi, par article ». Nous ne demandons pas ce vote par article, mais, le code général des collectivités territoriales étant notre Constitution, que l'on soit respectueux de la Constitution.

M. le Maire :

Nous l'avons toujours respecté.

M. de LESQUEN :

Non, l'année dernière nous n'avons pas voté par chapitre.

M. le Maire :

Nous l'avons toujours respecté.

Le projet de budget primitif pour 2004 a été préparé suivant les orientations qui vous ont été présentées au cours du débat d'orientations budgétaires tenu le 20 novembre dernier et marque une nouvelle étape dans la réalisation du programme que nous avons établi pour le mandat en cours depuis 2001.

Le rapport de présentation du budget qui vous a été remis vous donne le détail des aspects techniques et comptables. Je voudrais d'abord situer le contenu du projet de budget au regard de nos priorités et faire le point sur l'état de réalisation des engagements que nous avons pris vis-à-vis de nos concitoyens avant, dans un second temps, de faire la liste de quelques grands projets quartier par quartier.

Notre première priorité est le développement économique. Pour cela, nous travaillons à améliorer la circulation, le stationnement, les divers modes de transport. Ces deux dernières années, nous avons notamment amélioré les transports en commun par les aménagements de quais et de couloirs bus. Le parking Saint Louis a été construit, puis la place de la cathédrale réaménagée. Nous venons de lancer une étude de circulation très importante sur l'ensemble du territoire. Elle est financée au budget 2004 et nous espérons une subvention de la Région. Cette étude prendra en compte l'impact du développement futur de la ville. Ses résultats seront l'occasion d'un grand débat sur les différents modes de déplacement, y compris les circulations douces, et sur le stationnement.

Favoriser le développement économique, c'est aussi préserver et développer le commerce versaillais. Sur la suggestion de Mme COURME, chargée de ce secteur, nous soutenons Versailles Portage et nous participons au financement de MONEO, qui semble recevoir un très bon accueil des commerçants et des bénéficiaires.

Nous travaillons aussi à créer les conditions pour attirer les entreprises afin de répondre aux attentes de la population. En effet, si plus de 35% des Versaillais ont un emploi dans leur commune, ce qui est le taux le plus élevé de l'ouest parisien, sur les 32% de cadres qui composent la population, 18% seulement ont un emploi sur place. Il faut donc s'efforcer de diminuer ce déficit structurel. Versailles a de nombreux atouts à offrir aux entreprises. Je rappelle celles qui ont choisi de s'y implanter ou de s'y développer depuis 2001 : La clinique des Franciscaines a maintenu son activité, ce qui n'était pas gagné d'avance, et a construit rue de la porte de Buc son nouvel équipement où travaillent 200 personnes. Citroën Sports s'est installé en septembre 2002 sur le site du GIAT et s'agrandit sur 4210 supplémentaires. La société a créé 240 emplois. J'ai participé récemment à la fête pour célébrer sa victoire au championnat mondial des rallyes. UNIMO va construire sur ce même site 30 000 m² de bureaux qui pourront accueillir 1000 à 1500 personnes. Le permis de construire a été délivré il y a plus d'un an, mais l'état du marché a rendu difficile la commercialisation. Bouygues a déposé une demande de permis de construire sur une parcelle de 110 000 m² située à l'est de ce site, pour un ensemble immobilier de 91 000 m² de bureaux et d'activités.

Le permis de construire pourra être délivré quand nous aurons approuvé le PLU. Comme je l'ai indiqué, FRAMATOME a rapatrié son siège mondial rue Yves Le Coz, soit 80 personnes. Une filiale de EDF, RTE, qui est une société de gestion des lignes à haute tension, s'est installée en février 2003 rue de la porte de Buc et y emploie une centaine de personnes. Renault Trucks a rénové un bâtiment de 3 200 m² dont 3 100 m² d'activités sur le site de GAT Industries et a transféré 20 personnes en février 2003. Ce sont donc 440 emplois qui, depuis le début de ce mandat, ont été maintenus, créés ou transférés. D'autres projets sont à l'étude.

Toujours dans le domaine économique, citons l'aménagement du site des Chantiers avec l'agrandissement de la gare ferroviaire, la création d'une gare routière, un parc de stationnement de près de 1 000 places, 20 000 m² de bureaux, 24 000 m² pour un pôle commercial à thématique culture et loisirs, 4 000 m² de logements et 5000 m² pour une résidence hôtelière. La SNCF a annoncé au STIF une augmentation de 50%. Il est peu probable que le Conseil régional se prononce sur une telle hausse avant les élections. Il faut donc s'attendre à un certain décalage.

D'autre part, une étude sur les possibilités d'urbanisation de l'ensemble du plateau de Satory va être lancée en partenariat avec le ministère de la Défense, propriétaire des terrains, et les directions départementale et régionale de l'Équipement, afin d'envisager les possibilités de construction de logements, de bureaux et de locaux d'activités et d'utiliser les 440 hectares de manière harmonieuse.

Dans le domaine social, pour satisfaire les besoins croissants de la population, nous menons une action volontariste dans trois domaines prioritaires que sont la petite enfance, les personnes âgées et le logement aidé.

Mais le budget de la Ville ne reflète pas l'ensemble de l'action sociale puisque c'est le CCAS qui la mène pour l'essentiel. L'évolution de notre subvention au CCAS ces dernières années traduit bien notre volonté d'action puisque son montant au budget 2004 atteint 6,695 millions d'euros, soit une hausse de 37% par rapport aux 4,478 millions inscrits au budget 2000.

La Ville poursuit ses efforts en matière de garde des jeunes enfants pour aider les familles versaillaises à concilier activité professionnelle et vie familiale. C'est ainsi qu'en 2003 elle a rénové la crèche Marie-Anne Boivin, repris la gestion de la crèche le Chat Botté dont la capacité d'accueil est passée de 20 à 60 berceaux, et financé la construction d'une structure multi-accueil rue Jean Mermoz qui accueillera 80 enfants. En 2004, nous entreprendrons la mise aux normes et la modernisation de la crèche Jacques Veslot. À l'achèvement de l'opération de la rue Jean Mermoz, la Ville offrira 511 places en crèches collectives, contre 307 en 2000. Nous favorisons d'autre part la diversité dans les modes d'accueil des jeunes enfants et l'effectif de la crèche familiale est actuellement de 42 assistantes maternelles, ce qui permet d'accueillir 126 enfants. De plus la Ville apporte son concours financier aux crèches associatives qui complètent l'offre avec 140 berceaux. Rappelons également que nous offrons 171 places en haltes-garderies dans différents quartiers. Pour le secteur de la petite enfance, le CCAS a augmenté le budget de fonctionnement de 40% entre 2000 et 2003.

La seconde priorité sociale est le soutien aux personnes âgées et cela bien avant la canicule de cet été. Parmi les actions conduites par la Ville ces trois dernières années, citons la restructuration et l'agrandissement de la fondation Lépine, dont une première tranche a été livrée en juin 2003 et qu'il sera totalement achevée fin 2004 ou début 2005. Nous sommes en discussion avec l'OPIEVOY pour acheter la résidence Mignot et j'espère aboutir. Pour compléter l'aide au SOSPA nous avons augmenté l'aide à l'ASSADAVE pour le fonctionnement du service d'aides ménagères, favorisant ainsi le maintien à domicile.

La Ville gère 85 logements dans les résidences pour personnes retraitées, 152 places dans les maisons de retraites médicalisées, qui passeront à 180 places après la livraison des travaux de la fondation Lépine. 152 repas sont portés à domicile chaque jour et l'on prévoit qu'il y en aura 200 en 2004. 350 usagers bénéficient de la téléalarme, 115 usagers des soins à domicile dispensés par des aides soignantes et des infirmières et en 2004 il est prévu d'étendre ce service à 20 personnes âgées supplémentaires.

Enfin toujours dans le domaine social, nous travaillons à aider les personnes à revenus modestes à se loger à Versailles et nous essayons de nous libérer du prélèvement mensuel qu'effectue le préfet en raison du fait que nous n'atteignons pas encore les 20% de logements sociaux.

Après l'économique et le social, la sécurité est une autre de nos priorités. Afin d'assurer le maintien de l'ordre public, la Ville, en plus de la gendarmerie et de la police nationale, dispose d'une police municipale avec un effectif de 62 personnes. Les frais de fonctionnement de la police municipale proprement dite et les frais de personnel des agents de surveillance de la voie publique ont augmenté d'environ 37% entre 2000 et 2004.

Pour permettre à la police d'accomplir ses missions, nous avons ces dernières années acquis et aménagé les locaux du 18-20 rue de Noailles ; nous étudions la possibilité de créer des postes de police annexe à Saint Louis et à Notre Dame. Nous avons créé une brigade équestre de quatre agents, avec quatre chevaux. Actuellement, en patrouillant dans les bois, ils maintiennent le contact avec les SDF qui ne veulent pas aller au centre des Mortemets et s'assurent de leurs besoins et des soins qui peuvent être nécessaires. La transformation systématique des emplois de CEC en agents à temps complet permet d'assurer la sécurité aux abords des écoles, comme le demandent les parents. Enfin, la police municipale a eu des compétences accrues pour surveiller le respect du code de la route et mène une très bonne coopération avec la police nationale, qui s'est renforcée depuis 2002 avec l'ouverture d'une antenne de police nationale dotée d'une quinzaine de policiers de proximité rue de la Bonne Aventure.

En 2004 nous serons obligés de recruter 3 ou 4 agents pour tenir la régie d'Etat créée pour la perception des amendes de police. Encore une fois, il s'agit d'un transfert de charges sans transferts de moyens. Mais si nous ne le faisons pas, le produit des amendes ne sera pas récupéré. Dans le courant de l'année nous serons probablement amenés à créer une dizaine de postes supplémentaires d'agents de surveillance.

Après ce rappel des priorités de notre mandat, permettez moi de décrire succinctement ce que sera 2004 dans chacun de nos quartiers.

Le quartier des Chantiers est bien servi. En 2004 sera lancé le grand projet de restructuration du quartier pour améliorer l'accès à la gare et la fluidité du trafic, avec notamment l'aménagement du site de la rue de la porte de Buc, de la place du 8 mai 45, de la place Raymond Poincaré. Nous profiterons de ces travaux pour aménager le haut de la rue de la Porte de Buc et réaménager l'entrée du cimetière des Gonards. La fondation Lépine achèvera ses travaux de rénovation et de restructuration et nous allons remettre en état les jardins et les abords du bâtiment. Nous allons également commencer les travaux d'extension du foyer Eole et entamer la rénovation totale et la réorganisation du stade des Chantiers. Rue Edme Frémy, Versailles Habitat va réaliser des logements dans l'ancien bâtiment de France Télécom. Enfin, la Ville devrait commencer les travaux au 28 rue des Etats généraux pour y transférer notre service de l'informatique qui se trouve actuellement impasse Wapler. Evidemment, nous terminerons les travaux de la crèche de la rue Jean Mermoz. Par ailleurs, nous travaillons avec la poste à l'installation d'un bureau proche de la gare des Chantiers.

Dans le quartier de Porchefontaine, 2004 sera marquée par la réhabilitation de la crèche Jacques Veslot et l'enfouissement du réseau et la reconstruction de la voirie de la rue Albert Sarraut. Le square Lamôme sera terminé notamment par la réfection du sol de la place du Marché pendant que la poste assurera le renouvellement de son pignon pour une meilleure esthétique. Les travaux se feront quand la quarantaine de logements aidés seront terminés. Enfin, un nouvel affectataire du camping vient d'être choisi. Je l'ai vu, et il a travaillé avec l'ONF dans les campings qu'il gère au sud de la Loire. Il va commencer de gros investissements pour faire de notre établissement un camping trois étoiles.

Dans le quartier de Montreuil, autour du projet majeur de la piscine Montbaouron, nous engagerons la rénovation lourde du gymnase Montbaouron II, grâce à un cofinancement de la Région et du Département. La première tranche de la rénovation de l'église Saint Symphorien sera engagée. Comme je l'ai dit, les services informatiques quitteront l'impasse Wapler et ces locaux seront vendus à Versailles Habitat pour y faire des logements aidés. Versailles Habitat réhabilitera les halls et les parties communes de ses bâtiments de la résidence Moser. S'agissant de la voirie, nous terminerons les gros travaux de la rue Pasteur et de la rue Guynemer. A la résidence Moser, après avoir refait la place d'Isigny, nous terminerons le réaménagement des espaces pour les enfants du square d'Ile-de-France. Nous poursuivons aussi notre réflexion sur le devenir de l'îlot Sévigné-Charcot.

Dans le quartier Jussieu, Petits-Bois, Picardie, en 2003 a eu lieu la restructuration de la place Chaleil, des rues Saint Symphorien, Fragonard, François Boucher et de la rue Bernard de Jussieu. En 2004, parallèlement aux travaux de rénovation de Versailles Habitat –dont on vient d’inaugurer de nouveaux logements rue Bazin, rue Saint Symphorien- nous effectuerons la réfection de la rue Hector Berlioz. Versailles Habitat réhabilitera les parties communes et les halls d’entrée des bâtiments S et T de la résidence Jussieu. L’organisme va construire 21 logements au Clos de Fausses Reposes ainsi que 14 logements étudiants. Avec notre aide, il préparera aussi la construction d’un nouveau centre socioculturel.

A Clagny-Glatigny, nous commencerons par de gros travaux d’assainissement, d’enfouissement des réseaux, de rénovation de l’éclairage public et de reconstruction de voirie pour l’avenue du général Mangin et la deuxième partie de la rue du Commerce. Nous rénoverons l’éclairage public des rues René Aubert et Jules Raulin ainsi que de l’avenue des Etats-Unis entre République et Pershing. Je rappelle aussi que, toujours grâce à Versailles Habitat, nous poursuivrons les études et préparerons la construction d’un nouveau centre socioculturel à Richard Mique. Versailles Habitat terminera en 2004 la réhabilitation des 559 logements de Richard Mique.

Dans le quartier Notre Dame, la rénovation de l’éclairage public sera terminée rue Berthier. Au parc Sémallé, les jeux pour les enfants seront remplacés. Dans le même temps, le ministère de la Justice va continuer la mise en sécurité de l’hôpital Richaud ainsi que les premiers travaux techniques de pré-aménagement puisqu’en 2004 sera enfin désigné le cabinet d’architecte qui rénovera l’ancien hôpital Richaud pour la construction de la cour d’appel. Sera également choisi le cabinet d’architecte qui s’occupera de la maison de retraite de long séjour sur les terrains que l’hôpital a gardés. Nous aurons les résultats de l’étude pour le projet de parking du boulevard de la Reine et nous pourrions lancer l’appel à candidatures dans le cadre d’une délégation de service public. J’ai visité le théâtre Montansier et il faudra à l’évidence réfléchir à un programme de travaux et de mise aux normes. En 2004, nous devrions aussi refaire l’aménagement paysager de la place de la Loi en tant qu’entrée de ville. J’espère enfin aboutir, d’ici le 30 juin, dans nos négociations pour acquérir le terrain de l’Europe.

Pour le quartier Saint Louis, à côté de la restauration de la cathédrale qui relève de l’Etat, le projet majeur sera l’aménagement de ses abords du côté de la Chapelle de la Providence et du côté du presbytère. Nous améliorerons l’éclairage public rue de Fontenay, rue du Jeu de paume et rue Bailly. Versailles Habitat réhabilitera le très bel immeuble du 14 rue du Vieux Versailles pour y réaliser des logements. Le conservatoire national de région bénéficiera de gros travaux de mise en conformité.

Trois autres projets commenceront à être menés à bien dans ce quartier. D’abord j’ai demandé aux services fiscaux et au ministre de la Culture que le parc Balbi soit transféré à la Ville, soit en propriété, soit en bail emphytéotique. Ensuite, le ministère de l’Equipement s’est dit prêt à céder le terrain de la DDE rue Clément Ader, en haut de la rue du maréchal Joffre. Il est très important pour nous puisqu’il s’agit d’une entrée de ville, et nous étudions de quelle manière il pourrait nous intéresser. Enfin, le ministère de la Défense nous a confirmé son souhait de céder les terrains militaires appelés « établissements Pion » à la limite de Saint Cyr. Ces 22 hectares classés en zone d’activité sont une occasion très importante pour la Ville.

A Satory après de nombreuses négociations avec le ministère de la Défense, nous lancerons avec celui-ci et la Direction régionale de l’Equipement le schéma d’aménagement du quartier sur 440 hectares. Nous suivons le développement de Citroën Sports et de Renault Trucks – qui envisage de quitter son autre site de Vélizy. Après avoir créé en 2003 un chemin piétonnier entre le centre commercial, l’école et les zones d’habitation, nous lancerons en 2004 le réaménagement des abords du centre commercial. Pour mieux desservir le quartier, sera mise en service la nouvelle ligne de bus Phébus qui reliera l’allée des Marronniers à la rue de la Porte de Buc par les quartiers Guichard et Moncey. Le STIF est d’accord sur le principe mais nous a demandé d’améliorer le projet. Enfin, j’ai déjà indiqué que le comité Paris 2012 et la fédération française de tir ont envisagé Versailles comme site olympique. Cela devrait satisfaire l’établissement public, qui souhaite voir partir le centre actuel, la fédération qui souhaite trouver un autre site – et nous proposerons au ministère de la Défense que ce soit Satory – et les militaires et gendarmes qui s’entraînent et souhaitent continuer à passer des conventions avec la fédération de tir.

Vous le voyez, Versailles est une ville qui bouge dans le court terme, en même temps que nous construisons sur le plus long terme le Versailles de demain. (*applaudissements*)

M. DEVYS :

Je souhaite d'abord adresser quelques remerciements, à vous en premier, Monsieur le Maire, car dans la préparation de ce budget il y a eu quelques moments difficiles et vous m'avez toujours apporté votre soutien ; à mes collègues pour leur compréhension devant certains choix difficiles mais nécessaires pour assurer l'équilibre budgétaire tel que nous le souhaitons ; enfin aux services de la Ville, aux services financiers en particulier, pour leur travail.

Vous avez à votre disposition trois documents. D'eux d'entre eux présentent le budget primitif et les annexes – soit 556 pages ; le troisième est un rapport facultatif, que nous présentons par souci de transparence et qui donne une description moins sèche du budget en 307 pages. Ce sont donc 863 pages qui vous sont remises pour le seul budget primitif ; s'y ajouteront en cours d'année des décisions modificatives et le budget supplémentaire.

Je commence par la présentation générale du budget. En 2004, les dépenses de fonctionnement passeront à 97,4 millions contre 94,2 millions en 2003, soit une hausse de 3,4%, tandis que les dépenses d'investissement passeront de 28,8 millions à 32,1 millions, en hausse de 11,2%. Le budget primitif dans son ensemble passera de 123 millions en 2003 à 129,5 millions, soit plus 5,2%. D'emblée vous constatez que nous voulons maîtriser les dépenses de fonctionnement pour renforcer nos dépenses d'investissement.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel passent de 45,5 millions au BP 2003 à 46,6 millions, soit une hausse de 2,6% sur laquelle je reviendrai ; les dépenses de gestion passent de 34 à 36,1 millions, en hausse de 6,2% et les intérêts de la dette diminuent de 3,4 à 3,32 millions, soit une baisse de 5,11%. Le total des dépenses de fonctionnement s'établit ainsi à 86 millions contre 82,9 millions en 2003, soit une hausse de 3,7%. Comme je m'attends à des critiques, - pas forcément constructives- je donne tout de suite des précisions. Bercy nous impose de comptabiliser dans nos comptes les régies des parkings concédés, ce qui augmente à la fois les dépenses et les recettes de gestion de 1,4 million. Si l'on fait abstraction de cette opération purement comptable, les dépenses réelles de gestion sont seulement de 34,7 millions et non de 36 millions, et le total des dépenses de fonctionnement s'établit alors à 84,6 millions et non à 86 millions, soit une hausse de 2% par rapport à 2003.

S'agissant des recettes de fonctionnement, les dotations de l'Etat passent de 26,5 millions en 2003 à 26,8 millions, soit une augmentation de 1,1% seulement. Comme vous le savez, je fais si peu de politique que je ne parle pas du gouvernement. Mais je constate que l'Etat, dans sa permanence, opère des transferts de charges auxquelles nous ne pouvons nous soustraire, en continuant à ne pas faire les transferts de ressources correspondantes. Le poste « autres recettes » soit le produit des services, des cantines et du stationnement, augmente de 5,3% car il faut y intégrer les subventions du Département et de la Région, la taxe additionnelle aux droits de mutation et le 1,4 million des régies des parkings. Le produit fiscal, qui était de 42,4 millions en 2003 passera probablement à 44,2 millions, soit une augmentation de 4,1%. Je rappelle que cela ne signifie pas que l'impôt augmentera dans cette proportion ; il nous faut d'abord, pour déterminer la hausse de l'impôt, tenir compte de celle des bases fiscales qui nous sera transmise par l'administration en mars.

Le total des recettes de fonctionnement passant ainsi de 92 millions à 95,2 millions, on peut déterminer l'épargne brute par déduction des dépenses de fonctionnement. Cette épargne brute s'élèvera cette année à 9,2 millions contre 9,1 millions en 2003. Sur cette épargne, nous financerons le remboursement du capital de la dette, pour 7,7 millions contre 7,6 millions l'an dernier, ce qui nous laisse une épargne nette stable à 1,5 million pour les investissements. Abandonnons l'analyse à court terme, donc à courte vue qui sied à certains, pour constater l'évolution de cette épargne nette depuis 1996, lorsque M. le Maire est arrivé aux affaires. L'épargne nette était alors proche de zéro et nous l'avons recrée ; sur la période elle a été en moyenne de 1,1 million, et depuis 1999 nous sommes au-dessus de cette moyenne pour nous stabiliser cette année à 1,5 million, qui est un bon niveau à maintenir sinon améliorer.

Voyons maintenant l'investissement, en commençant par les recettes. La première d'entre elles est l'épargne nette de 1,5 millions ; les recettes générales sont de 3,8 millions et les emprunts de 10,2 millions, soit un total de 15,5 million contre 13,7 millions en 2003. Vous constatez que nous allons réaliser un effort d'investissement important. Les recettes générales sont constituées par ce que nous recevons du FCTVA, c'est-à-dire le remboursement par l'Etat de la TVA que nous payons sur nos investissements, et sur les travaux exécutés en régie par les services de la Ville et que nous comptabilisons en fin d'année, je le précise pour ceux qui ne l'avaient pas encore vu (*sourires*). S'y ajoutent le produit des amendes de police, la taxe locale d'équipement et la participation du syndicat du gaz et de l'électricité qui nous aide lorsque nous enfouissons des réseaux. A ce propos, je dois signaler qu'au rythme où EDF nous aide, nous en avons pour 22 ans à les terminer ; c'est un peu long et il faudra en reparler devant le Conseil municipal. D'autre part, le Président du Conseil général a indiqué que, dans le budget primitif 2004, il maintiendrait les aides exceptionnelles pour les réseaux à enfouir que EDF ne veut pas subventionner. Quant aux emprunts, vous aurez pu voir dans les documents reçus que nous avons distingué les emprunts – non sur un plan technique, car les recettes ne peuvent être affectées, mais par souci pédagogique : D'une part, nous continuerons à faire des emprunts « courants » à hauteur de 7,4 millions par an, d'autre part nous ferons des emprunts spécifiques, de 1,3 million pour le site des Chantiers et de 1,6 million pour un effort d'entretien dont nous reparlerons car il est lié à une aide exceptionnelle de la Région et à un contrat avec le Département en ce qui concerne les équipements sportifs. De plus, les taux d'emprunt étant bas et notre endettement faible, il est de notre rôle de soutenir l'économie et pour l'emploi en empruntant un peu plus pour investir.

Ces 15,5 millions d'investissement net seront consacrés pour 4,5 millions à des opérations nouvelles, 1,3 million au site des Chantiers où des travaux vont commencer, 5,6 millions au gros entretien courant, 1,6 million au programme triennal d'entretien, par recours à l'emprunt dont j'ai parlé, et 2,5 millions à l'achat de matériel technique et de mobilier de bureau – il ne s'agit pas d'acquisitions supplémentaires mais du renouvellement normal d'équipements obsolètes.

Voyons maintenant les principaux postes de ce budget, et d'abord la dette. Pour la dette en euros par habitant, nous sommes très en-dessous de la moyenne de la strate des villes de 50 000 à 100 000 habitants, ce qui est d'autant plus significatif que nous sommes dans la partie haute de cette strate avec 88 000 habitants, et que plus la population est élevée, plus la dette est forte. Le montant de notre annuité budgétée, capital et intérêts, est toujours supérieure à l'annuité réelle ; l'annuité budgétée par habitant est stabilisée, à un niveau bien inférieur à la moyenne de la strate. Nous pratiquons une gestion active de la dette et, contrairement à certaines communes mal gérées, nous n'utilisons pas les crédits « in fine » et la dette s'éteint progressivement sur les 15 ans à venir – un tableau dans les documents vous le montre. Le taux moyen de la dette est passé de 7,3% en 1996 à 4,18% en 2004 – la poussée à 5,6% de 2001 est due à une montée de l'EURIBOR, qui a été ensuite corrigée. Le taux moyen de la dette à taux fixe est passé sur la période de 7,6% à 4,9% alors que les taux flottants sont passés de 7,08% à 2,8% -ce qui prouve bien que c'est le moment d'emprunter pour investir. Le dernier emprunt que nous avons contracté, en avril 2003, l'a été à 3,95%.

Les dépenses de personnel passent de 45,5 millions au BP 2003 à 46,6 millions soit une augmentation de 2,6%, alors que les dotations de l'Etat n'augmentent que de 1,1%. Cette augmentation de 2,6% combine différents éléments : le glissement-vieillesse-technicité qui nous est imposé ; une augmentation de 0,4% du taux de cotisation à la CNRACL puisque, à force de compensation et surcompensation, on a réussi à mettre cette caisse excédentaire en déficit ; une augmentation de 0,5% du point d'indice pour les fonctionnaires au 1^{er} janvier ; l'embauche de trois agents pour la saisie des contraventions et les frais d'organisation des élections qui auront lieu en mars et en juin, ainsi que du recensement qui est désormais une opération permanente. Comme il est toujours intéressant d'avoir un point de vue extérieur, je vous indique que le Président du directoire de Dexia Crédit local a dit lors des 14èmes rencontres financières des décideurs locaux le 2 décembre 2003 que pour l'ensemble des collectivités locales l'augmentation serait en moyenne de 4,5% -et la nôtre est de 2,6%. Nous avons connu pendant une ou deux années une augmentation des impôts plus forte que ce que nous souhaitons, mais qui était due pour majeure partie à l'application des 35 heures dans les collectivités locales. A ce propos d'ailleurs M. KOUCHNER a dit que le gouvernement de l'époque s'était fourvoyé particulièrement dans le secteur médical et social.

Comme nous menons une action sociale soutenue, cela nous retombe dessus. Dans la même émission, Mme le Maire de Lille a elle aussi reconnu qu'elle n'avait pas vu l'impact que cela aurait dans le domaine médico-social.

Mme COULLOCH-KATZ :

Citation tronquée.

M. DEVYS :

Je croyais qu'on n'interrompait plus...

Il faut avoir à l'esprit qu'un point d'augmentation de la masse salariale de la Ville représente 466 000 euros, et un point de fiscalité 442 000 euros. Donc, quand on nous impose un point d'augmentation des dépenses de personnel, cela engendre 1,05 point de fiscalité.

Reprenons la comparaison avec les communes de la même strate. En 2003, les charges de personnel dans l'ensemble des dépenses étaient légèrement supérieures en pourcentage à la moyenne. Mais en valeur absolue par habitant, en 2003 – nous ne connaissons pas encore leurs chiffres pour 2004- les villes de 50 000 à 100 000 habitants avaient 660 euros de dépenses de personnel et 588 euros d'autres dépenses, soit un total de 1248 euros tandis que Versailles avait une dépense de 514 euros pour le personnel et 423 euros pour les autres dépenses, soit un total de 937 euros. Pour Versailles en 2004, les montants seront de 527 euros par habitant pour le personnel, 445 euros pour les autres dépenses, soit 972 euros. Lorsqu'on me dit que nous avons trop de dépenses de fonctionnement, je ne vois plus très bien ce qu'il faut faire, ou il faut me suggérer des solutions.

Comme je l'ai déjà dit, une politique ne se juge pas sur un budget mais dans le temps, celui d'un mandat de six ans pour les municipalités. J'ai donc fait une rétrospective, qui n'a rien d'exhaustif, de nos réalisations de 1996 à 2003 et de nos projets de 2004 à 2007.

Dans le secteur scolaire, nous avons réalisé la restauration scolaire et la liaison froide, le préau de l'école Charles Perrault, le regroupement des écoles Dunoyer et Sévigné, l'école maternelle Yves Le Coz, l'école les Dauphins.

Dans le secteur social, nous avons réalisé le centre de loisirs primaire de Porchefontaine, la halte garderie Notre Dame et la goutte de lait, la crèche Marie-Anne Boivin, la crèche le Chat botté ; le foyer occupationnel Eole a été ouvert et va être agrandi, la fondation Lépine est en travaux.

Dans le secteur culturel, les façades du conservatoire national de région ont été partiellement ravalées. Nous avons informatisé la bibliothèque, pour un coût de un million, et réorganisé son cinquième étage.

En ce qui concerne l'aménagement et les services urbains, nous avons eu le courage de faire l'investissement de 1,6 million pour mettre en état l'avenue des Marronniers ; on nous l'a reproché, mais sans cela ni Citroën Sports ni UNIMO ne seraient venus. Nous avons consacré 2,4 millions à la place Saint Louis, même si certains qui habitent le quartier ne s'en sont pas rendu compte, et fait le parking Saint Louis, que les mêmes ne semblent pas connaître ou utiliser. Nous avons fait les travaux de la rue Richard Mique, les gares routières Europe et Lyautey, des quais et couloirs bus, l'avenue Douglas Haig, et consacré 2 millions à l'éclairage public.

Dans le secteur de l'environnement, dont d'autres nous reprochent de ne pas nous occuper, nous avons à notre actif le jardin des Récollets, le jardin J.A. Le Roi, les pelouses et l'arrosage avenue de Paris, où le stationnement devant la maison des sports a disparu, la mise en secteur semi-piéton de la place Charost et de la rue de Satory, la réouverture du parc Balbi et le square Berthier.

S'agissant de l'administration générale, nous avons refait la salle des mariages, l'accueil et les sous-sols de l'hôtel de ville et éclairé ses façades. Nous avons précédé à la numérisation des actes d'état-civil et mis en place Internet.

Quels sont maintenant nos projets pour 2004-2007 ?

D'abord poursuivre les investissements courants pour le gros entretien de notre patrimoine et le renouvellement des mobiliers, matériels et véhicules, à hauteur de 8 millions par an. Dans le secteur social, refaire la crèche Jacques Veslot dans le cadre du contrat départemental et la crèche Mermoz ainsi que les centres socioculturels Richard Mique, Jussieu et des Chantiers. Dans le secteur culturel, consacrer un million aux travaux de l'église saint Symphorien et réinstaller les archives. Dans le secteur des sports, faire la piscine Montbauron et l'accès par la rue Jacques Boyceau dans le cadre du contrat régional et avec l'aide du Département. En effet, sept à dix piscines sont fermées dans les Yvelines : construites à la même époque, elles sont devenues désuètes en même temps. C'est pour cela que le Département a lancé un programme spécial de financement des équipements sportifs, en particulier des piscines. Pour l'aménagement et les services urbains, nos projets sont de poursuivre la modernisation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux, aménager la place Saint Symphorien dans le cadre du contrat départemental, la rue Albert Sarraut et l'avenue Pershing –M. le Maire, M. SCHMITZ et moi-même sommes en contacts réguliers avec les riverains. Dans le secteur de l'environnement, nous allons refaire les abords de la cathédrale Saint Louis, les espaces extérieurs de la fondation Lépine quand les travaux y seront terminés, le square Jeanne d'Arc dans le cadre du contrat départemental, et les terre-pleins de l'avenue de Sceaux, dans ce cadre également, du côté sud avant l'installation provisoire du marché, comme les habitants l'ont demandé.

Dans le cadre d'un plan triennal d'investissement 2004-2006, nous allons accélérer l'entretien du gros patrimoine : rénover les toitures, les systèmes électriques, remplacer les fenêtres, ravalement s'il y a lieu, faire les peintures extérieures et la mise aux normes nécessaire. Sont concernés les équipements sportifs, culturels et scolaires. Le coût total sera de 11 millions avec 5 millions de subventions du Département ou de la Région. Comme le remboursement de TVA sera d'environ 1,7 million la dépense à charge de la Ville sera inférieure à 5 millions. Nous avons programmé ces travaux sur trois ans, car il ne sert à rien d'inscrire des crédits si on ne peut pas les dépenser. Pour le secteur sportif, surtout les gymnases, la dépense sera de 5,7 millions, les recettes de 3,86 millions, ce qui nous coûtera donc 1,84 million. Nous prévoyons ces travaux pour un gymnase par an, soit Montbauron II, Montbauron I, Remilly, Henri Simon. Pour les équipements culturels, avec des dépenses brutes de 2,83 millions des recettes espérées de 0,7 million – elles seront ajustées à la dépense réelle- les dépenses nettes seront de 2,13 millions A la bibliothèque nous procéderons au ravalement, au remplacement des fenêtres et au réaménagement de l'alarme ; au conservatoire national de région les travaux porteront sur l'électricité, l'alarme d'incendie, la réfection de l'accueil, le ravalement des menuiseries sur la façade de la rue de la chancellerie ; aux Beaux Arts, il s'agit de la réfection de l'électricité, du ravalement, des menuiseries, éventuellement une reconstitution sur la façade de Blanchard. Pour les équipements scolaires, les dépenses brutes de 2,31 millions ne donnent pas lieu à recettes et nous n'avons que les subventions habituelles. Il s'agit de façon générale de peintures intérieures, faux plafonds, réfection de l'électricité, ravalements et couvertures.

On le voit, la ville prépare bien l'avenir immédiat et à moyen terme.

Si vous le permettez, je présenterai dans la foulée le budget de l'assainissement pour 2004. Il s'élèvera à 2,5 millions contre 2,3 millions en 2003 en fonctionnement, à 2,2 millions contre 2,4 millions en investissement; l'annuité de la dette restera de 0,1 million – nous ne payons pas d'intérêts car l'agence de l'eau Seine-Normandie prête à taux nul. Les dépenses de personnel seront de 0,9 million contre 0,8 million et les immobilisations de 1,7 contre 2,2 millions.

La redevance payée par les consommateurs restera à 1,5 million et les emprunts seront de 200 000 euros à taux nul. Par délibération du 20 novembre 2003, vous avez voté le montant de la redevance à 0,258 euro par m³ pour 2004, ce qui représente, par litre, une goutte d'eau.

Je suis à votre disposition. (*applaudissements*)

M. le Maire :

Un grand merci. Vous devenez de plus en plus pédagogue. C'était lumineux –j'espère que ce l'était pour tout le monde.

M. GRESSIER :

Je voudrais d'abord m'étonner de ce qu'une partie de l'opposition n'ait exprimé jusqu'à présent que des critiques techniques, sans formuler de propositions politiques constructives en faveur de nos concitoyens.

Le budget 2004 traduit les choix politiques clairs de notre équipe : répondre de façon efficace et pragmatique aux besoins de nos concitoyens ; renforcer notre politique d'investissement pour préparer l'avenir ; limiter l'augmentation du produit fiscal.

Nous voulons répondre de façon pragmatique et efficace aux besoins quotidiens de nos concitoyens, quels qu'ils soient, quel que soit le quartier où ils habitent.

Le recensement de 1999 comme nos enquêtes montrent que le taux d'activité féminin à Versailles est de plus en plus élevé. Permettre aux femmes qui travaillent de faire garder leurs enfants, c'est répondre à un besoin très fort. La rénovation du Chat botté en 2003, la construction de la crèche rue Jean Mermoz, la rénovation complète de la crèche Jacques Veslot, l'augmentation des crédits du CCAS pour la petite enfance, sont les signes concrets de notre action en la matière. Et nous n'avons pas attendu pour ajuster les horaires de nos crèches et de nos haltes garderies aux nouveaux rythmes de travail des parents du fait des 35 heures. Nous n'avons pas de « bureau du temps », pas d'usine à gaz, mais nous agissons concrètement.

La canicule de cet été a montré combien les personnes âgées, surtout en Ile de France, sont fragiles et isolées. La qualité de nos maisons de retraite, en particulier de la fondation Lépine lorsque la restructuration sera achevée, le succès croissant de notre service de soins à domicile, le dévouement et la réactivité de notre personnel ont permis de limiter les conséquences dramatiques de la canicule. Nous avons fait un effort financier important en mettant à la disposition des maisons de retraite à titre gracieux du personnel supplémentaire, alors qu'il était de la responsabilité des autorités de tutelle de prendre en charge les conséquences des 35 heures.

Comme l'a rappelé M. le Maire, il a inauguré avec Mme VERSINI, secrétaire d'État à la lutte contre les exclusions, le centre d'accueil des SDF qui vient d'être agrandi et rénové. En ces périodes difficiles, répondre aux besoins de ceux qui sont les plus précaires, c'est le choix de notre équipe.

En matière de logement, je souligne la politique très active menée par Versailles Habitat. Une opération programme d'amélioration de l'habitat a été lancée et je suis très sensible à l'opération de requalification du site Sévigné-Charcot – à Moser, pour ceux qui ne le savent pas- qui devrait permettre d'améliorer le cadre de vie dans cette partie de la résidence.

Ce budget n'oublie pas non plus la jeunesse et les sportifs, avec un programme très important d'équipements. Outre la restructuration de la piscine Montbauron, nous faisons un effort considérable d'entretien et de remise en état des gymnases et des terrains de sport.

Enfin, en matière d'équipement culturel, nous aurons peut-être la chance prochainement de créer la médiathèque que nous espérons tous, si la Poste quitte l'avenue de Paris.

Face à l'étendue des besoins – qui se traduisent par les listes d'attente pour des places en crèche ou pour des logements, ou par les demandes des parents dans les conseils d'école pour que les sorties soient surveillées- notre action est très attendue. L'effort consenti est donc nécessaire.

Mais après l'inventaire , non exhaustif, que je viens de faire, on se rend compte qu'à mi-mandat, c'est près de 80% du programme électoral de la liste d'Etienne PINTE qui est réalisé ou engagé.

En second lieu, nous avons choisi de préparer l'avenir , d'abord par un effort d'investissement soutenu, -les dépenses brutes d'investissement augmentent de 12%- notamment en entretien, et en profitant de l'aide du Conseil général pour certains travaux. Cet effort est particulièrement précieux pour les entreprises pour lesquelles, en ces périodes de vaches maigres, les investissements des collectivités locales sont une source importante, voire vitale, d'activité.

Cet effort d'investissement se porte sur des projets réalistes, qui apporteront une vraie plus-value aux Versaillais, car nous sommes soucieux de l'efficacité de la dépense publique. Ce qui serait pharaonique, ce serait, comme certains l'ont proposé, de réaliser une galerie marchande de luxe sous la place d'Armes ou de prolonger l'avenue de Sceaux jusqu'à la A 86 en rasant le bois des Gonards !

Pour notre part, nous préparons l'avenir en lançant les travaux de la ZAC des Chantiers ; en aménageant les abords du centre commercial de Satory dont les habitants, pour ceux qui en douteraient encore sont des Versaillais, et aussi des contribuables versaillais ; la mise en valeur des abords de la fondation Lépine, le projet d'externat pour le foyer Eole, et la rénovation du stade des Chantiers vont améliorer significativement le cadre de vie dans cette partie du quartier. Enfin, nous procédons à l'informatisation continue de nos services et de nos écoles.

Notre troisième option, qui n'est pas la moins importante, est de maîtriser l'impôt. Il est inscrit au budget une augmentation de 4% du produit fiscal, ce qui signifie que la hausse de l'impôt sera moindre . Ce sera donc une augmentation très modérée qui reflète la volonté de M. le Maire et de son équipe de maîtriser très fermement les coûts - et le cadrage comportait bien une absence d'augmentation des dépenses de fonctionnement hors personnel, sauf exception - et de limiter l'effort demandé aux contribuables dans un contexte économique difficile.

Répondre aux attentes des Versaillais en maîtrisant l'impôt, c'est faire la preuve d'une gestion rigoureuse. Il est illusoire de penser que la Ville pourrait agir comme le fait l'Etat pour l'impôt sur le revenu. En effet, nos recettes sont limitées tandis que l'Etat peut à la fois baisser l'impôt sur le revenu et augmenter la TIPP ou la taxe sur les tabacs.

Je vous invite donc à adopter sans hésitation ce budget 2004, le budget d'une ville qui bouge, qui nous permet de répondre aux attentes quotidiennes des Versaillais, un budget qui prépare l'avenir, qui maîtrise l'impôt par une gestion rigoureuse, en un mot le budget d'une équipe qui tient ses promesses (*vifs applaudissements*).

M. le Maire :

Nous engageons le débat. Je vais donner successivement la parole à tous les orateurs qui le demandent du groupe URV puis du groupe de la Gauche plurielle, puis au groupe Radical et Verts.

M. de LESQUEN :

Avant de présenter les propositions de l'URV sur le budget, je voudrais réagir aux deux interventions précédentes. J'ai souvent eu envie de dire « trop, c'est trop ». D'ailleurs, M. GRESSIER était si peu convaincu de ce qu'il disait, que ses collègues manifestaient par leur attitude qu'ils ne le prenaient pas au sérieux. (*protestations*) Pour notre part nous n'avons interrompu ni M. GRESSIER, ni M. DEVYS...

M. le Maire :

C'est une réflexion gratuite.

M. de LESQUEN :

... Et à la première phrase que je prononce, je suis interrompu.

M. BARBE :

Vous êtes tellement désagréable !

M. le Maire :

Ne soyez pas provocateur et vous ne serez pas interrompu.

M. de LESQUEN :

Ce n'est pas à vous d'en juger !

M. le Maire :

C'est à moi à en juger, car c'est moi qui préside les débats.

M. de LESQUEN :

Vous ne musellerez pas l'opposition, elle est là pour dire ce qu'elle veut. Vous avez dit ce que vous voulez, nous dirons ce que nous voulons, que ce soit dit une fois pour toutes !

Pour répondre d'abord à M. GRESSIER, il s'est payé le luxe de dire que l'URV n'avait aucune proposition mais en même temps que nous faisons des propositions pharaoniques. Il faudrait savoir. Il se contredit lui-même. Sur ce point précis, je vous indique que hier, je suis allé voir les commissaires enquêteurs du PLU et je leur ai remis des extraits des procès-verbaux du Conseil municipal, pour les quelques réunions récentes, lorsque nous avons traité du PLU et de la ZAC. Cela fait un paquet important et ils ont pu voir que les objections très nombreuses et très fortes émises par les Versaillais de tous bords, notamment lors de la réunion publique qui s'est tenue à l'Université Inter-âges, l'avaient déjà été par nous-même puisque, à la différence d'une municipalité autiste, nous sommes à l'écoute des Versaillais.

Pour ce qui est de M. DEVYS, dans un autre style, la présentation qu'il a faite est affligeante. (*exclamations*) Il nous a fait un numéro d'autosatisfaction alors qu'en fait il a énuméré les dépenses courantes. Qu'il lise donc la pièce d'Edmond Rostand dans laquelle le coq Chantecler croit que, par son chant, il fait se lever le soleil... Nous venons donc d'apprendre de la bouche de M. DEVYS, mais nous le savions déjà, que les services municipaux de Versailles n'ont pas complètement cessé de fonctionner. Mais Monsieur DEVYS – et ceci s'adresse bien sûr tout autant à M. PINTE – une liste hétéroclite de micro-réalisations ne fait pas une politique ; ce que vous appelez des projets pharaoniques et qui ne le sont en rien car nous en avons proposé le financement, ce sont des éléments d'une véritable vision pour l'avenir de Versailles, que vous êtes incapables d'avoir puisque année après année, malgré des cocoricos inutiles, vous enregistrez le déclin économique de notre pauvre ville.

Sur le fond, je ne reprends pas tout ce que j'ai dit dans le débat d'orientations budgétaires en réponse à M. DEVYS. Si effectivement les dépenses de la ville par habitant sont inférieures à ce qu'elles sont ailleurs, cela signifie deux choses : que la Ville fait moins pour les Versaillais que les autres villes pour leurs habitants ; et que Versailles est pauvre, parce qu'elle a trois fois moins de taxe professionnelle que les villes comparables. Cette situation vient, en partie, puisque vous êtes aux commandes depuis 1995, de ce que vous n'avez pas été capables de provoquer le développement économique de cette ville; au contraire vous avez assisté impuissants au déclin économique qui se poursuit d'année en année.

Le point essentiel est politique et non technique – mais la technique ne doit pas être négligée et il est vraiment démagogique de dire qu'il ne faut pas aborder les questions techniques dans un Conseil municipal. Le point essentiel donc, c'est que les impôts des ménages versaillais sont beaucoup trop élevés. En 2002 ils étaient de 12% plus élevés que dans les communes comparables ; avec l'augmentation de 4,1% en 2004 que vous proposez, après les 19% d'augmentation en deux ans, taxe d'habitation et taxe foncière vont augmenter de 24% en trois ans, ce qui est totalement excessif puisque les Versaillais payent déjà plus que les habitants des communes comparables. Pour la taxe professionnelle, c'est vrai qu'ils payent moins. Mais récemment encore dans la presse un représentant des entreprises déclarait que le montant de la taxe professionnelle est un élément important de leur choix de localisation. Si vous constatez qu'elles vous fuient, un des paramètres sur lequel vous devrez jouer c'est une modération plus grande de la taxe professionnelle; il ne faut donc pas augmenter les impôts de 4% et surtout pas « profiter » de la déliaison des taux pour matraquer encore plus nos amis les commerçants et nos amis des entreprises, qui sont déjà suffisamment malheureux dans notre pauvre ville – pauvre dans tous les sens du terme. (*murmures*)

M. DEVYS :

Déménagez !

Mme DUPONT :

Oui, quittez Versailles !

M. de LESQUEN :

Nos propositions, puisque nous réclamons l'application de la loi et l'examen de chaque chapitre, seront présentées par mes collègues du groupe URV au fil des chapitres.

Je vais pour ma part présenter un contre-budget. Il est fondé sur l'hypothèse de la reconduction en francs courants des dépenses de fonctionnement. Pour cela il faut rétablir l'équilibre à hauteur de 3 200 000 euros. En fait, je peux accepter une augmentation de 500 000 euros des dépenses de fonctionnement dans la mesure où je dégage des recettes sur le compte 72 « travaux en régie », que, contrairement à ce que dit M. DEVYS, il faut bien entendu provisionner. J'ignore si ce doit être de 500 000 ou de un million d'euros, mais dans ce contre-budget qui n'est qu'un exercice, j'inscris 500 000 euros en plus pour les travaux en régie. Nous allons -Mme LEHERISSEL y reviendra- proposer une pause dans le recrutement des agents de la Ville, ce qui permet au minimum de réduire de 1% les dépenses de personnel soit environ 500 000 euros. Nous allons proposer un redéploiement – Mme BASTOS et M. BERNOT l'expliqueront plus en détail : d'une part nous diminuons de 500 000 euros les dépenses de communication, qui sont, avouez-le – nous sommes entre nous- des dépenses de propagande (*protestations*).

M. DEVYS :

Calomnie !

M. de LESQUEN :

Tout de suite les mots excessifs- et par là même insignifiants.

M. BERNOT :

Je croyais qu'on n'interrompait plus les orateurs.

M. de LESQUEN :

Nous diminuons de 500 000 euros le poste « fêtes et cérémonies » parce que, sans avoir quoi que ce soit contre les ris et plaisirs, nous ne pensons pas que l'état financier de notre ville permette d'assumer une telle dépense. Ayant ainsi récupéré un million par redéploiement, nous pouvons plus que doubler les dépenses pour la police municipale.

Je débattais récemment de sécurité sur une radio avec deux élus de l'UMP, votre parti, Messieurs, et heureusement j'ai pu constater qu'il s'y trouve des gens qui n'ont pas la même politique que vous. M. MARTIN SAINT LEON, adjoint au maire d'Asnières et délégué à la sécurité – poste que nous vous avons reproché dès le début de ne pas avoir créé- a expliqué sa politique et j'ai pu dire à l'antenne qu'il était bien dommage que nous n'ayons pas la même à Versailles : il a installé la vidéosurveillance, etc, bref fait tout ce que vous ne faites pas, et tout ce qui est dans le programme de l'URV, auquel je renvoie M. GRESSIER. Nous proposons donc de manière forfaitaire d'ajouter un million d'euros pour les dépenses de police municipale grâce à la réduction des dépenses de communication et de fêtes.

Ensuite, nous faisons un geste politique : nous supprimons les 200 000 euros que vous avez inscrits au chapitre 933 au titre de la loi SRU. Cette loi, que vous avez approuvée alors qu'il s'agissait d'une loi communiste, taxe Versailles de manière indue – à l'époque, vous aviez quand même dit que pour Versailles, c'était exagéré puisqu'une grande partie du foncier nous échappe. Ces sommes sont inscrites par le préfet et nous proposons une résistance, un bras de fer avec la préfecture, pour qu'elle ne les inscrive pas. C'est une pénalité scandaleuse, un racket organisé par M. GAYSSOT et dont je m'étonne que le nouveau gouvernement ne l'ait pas abrogé. Nous faisons donc ce geste politique.

Nous réduisons aussi de 200 000 euros les investissements sur des postes très précis dont parlera M. BERNOT – un peu moins de potelets et un peu moins d'études de circulation, puisque l'on n'a pas utilisé les études qui avaient déjà été faites. Pour le reste, nous réduisons de 1 800 000 euros les autres dépenses de fonctionnement en dehors du personnel et des charges financières, soit 5% de ces autres dépenses de fonctionnement. Au total, compte tenu des 500 000 euros de travaux en régie, nous proposons la reconduction en euros courants du budget. Grâce à cela, au lieu d'augmenter de 4%, les impôts locaux diminueraient de 3%.

Voilà la différence entre votre politique et celle que nous proposons et qui recueille de plus en plus l'adhésion des Versaillais lorsqu'il la connaissent.

Enfin, je ferai une remarque technique – je m'en excuse pour M. GRESSIER, mais le rapporteur du budget est quand même mal venu de critiquer les remarques techniques. Malheureusement, en regardant de près la présentation comptable du budget, on s'aperçoit qu'il est extrêmement défectueux sur ce plan technique. Il y a d'abord une insolence, une impudence que nous avons déjà dénoncée. Le débat est verrouillé ; non seulement vous voulez museler l'opposition, mais vous avez bâillonné les conseillers municipaux du groupe majoritaire (*exclamations*) et, alors que le conseil municipal est le lieu de la démocratie locale, vous avez le front de présenter un budget dans lequel, à côté de la colonne « propositions nouvelles du maire », sur lesquelles nous allons voter, la colonne « vote du conseil municipal » est déjà remplie : vous anticipez sur ce vote C'est indécent, et cela montre le mépris dans lequel vous tenez la représentation municipale.

M. THOBOIS :

Nous sommes une vraie équipe !

M. de LESQUEN :

Oui, au garde à vous, le petit doigt sur la couture du pantalon.

J'observe une fois de plus qu'il n'y a rien sur les travaux en régie, ce qui est une erreur technique...

M. DEVYS :

Non !

M. de LESQUEN :

...Et en même temps une erreur financière.

M. DEVYS :

Non !

M. de LESQUEN :

Cela signifie en effet qu'on augmente trop les impôts au lieu de tenir compte à l'avance de cette somme. Vous ne savez pas prévoir, c'est tout.

M. DEVYS :

Et vous, vous êtes ignorant.

M. de LESQUEN :

C'est vous qui êtes ignorant.

Ensuite, vous n'inscrivez rien au chapitre 918 « dépenses imprévues ». Je vous dis une fois de plus qu'il est de meilleure pratique budgétaire de globaliser ces dépenses imprévues pour mieux les surveiller, l'idéal étant d'ailleurs de ne pas les dépenser. En disséminant les imprévus dans les différents chapitres, vous êtes à peu près sûrs qu'il seront dépensés et de plus, vous privez la représentation municipale d'un véritable débat. Il serait plus honnête que les dépenses imprévues figurent au chapitre 918 comme le veut l'instruction comptable.

Pour toutes ces raisons, parce que les impôts augmentent trop, que ces dépenses sont marquées par le gaspillage et par la gabegie généralisée, nous voterons contre ce mauvais budget. (*applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles*)

M. BERNOT :

Je pensais que nous voterions par chapitre, j'ai donc prévu trois interventions sur trois secteurs différents.

Je commence par celui de la sécurité et de la salubrité publique qui correspond aux chapitres – 921 pour le fonctionnement et 901 pour l'investissement. La sécurité est une fonction régaliennne, elle concerne toute la chaîne de responsabilités de l'Etat, jusqu'au maire qui le représente au niveau des communes. Disposant de pouvoirs de police importants, il est à ce titre, le garant de la sécurité de ses administrés. En outre, l'actualité nous le rappelle, dans ce domaine rien n'est définitivement acquis et il ne faut jamais baisser la garde. Si notre ville est pour le moment assez tranquille, nous ne vivons pas pour autant dans une bulle sécuritaire. Si l'on en croit la remarquable enquête publiée le 19 novembre dernier dans les *Nouvelles*, le taux de criminalité des Yvelines est de 75,96 pour mille habitants, mais largement supérieur à cent dans les circonscriptions de police des Mureaux, de Mantes et de Trappes et les outrages et violences ont augmenté de 17,4% dans la circonscription de Versailles de 2001 à 2002, d'après l'état 4001 des violences urbaines, que les spécialistes connaissent. Les chiffres définitifs pour 2003 ne sont pas connus, mais selon les Renseignements généraux, les Yvelines arrivent largement en tête pour les violences urbaines avec 48 faits recensés au premier semestre contre 30 en Seine Saint Denis et 29 dans l'Essonne. Selon le commissaire adjoint au directeur départemental de la sécurité publique, la France est « le seul pays d'Europe où les policiers se font ainsi caillasser sans cesse ». Ne nous voilons pas la face, cela se produit même à Jussieu de façon récurrente, nous le savons tous (*protestations*). Cela s'est produit, je peux vous citer des faits. Je ne dis pas que c'est constant, mais que cela se produit de façon récurrente. Je ne parle pas à la légère, contrairement à certains. Je précise encore que ces faits se produisent à Jussieu quand la police nationale veut procéder à des interpellations. N'oublions pas que ces sauvageons sont jugés au palais de justice de notre bonne ville et que l'on a parfois du mal à empêcher leurs amis de manifester bruyamment leur mécontentement dans nos rues lorsque le verdict n'est pas tout à fait de leur goût. Ne perdons pas de vue non plus que nos gares, et en particulier celle des Chantiers dans la perspective de l'extension prévue, drainent parmi l'immense majorité de citoyens paisibles quelques spécimens plus ou moins turbulents et inévitablement -statistiquement même- un certain nombre de délinquants potentiels. Ne pratiquons pas la politique de l'autruche. Gouverner, c'est prévoir, anticiper les évolutions, c'est se donner les moyens de faire face à des événements qu'on souhaite ne jamais voir se produire. En un mot, la meilleure des préventions en matière de sécurité, c'est la dissuasion.

Cela nous amène au problème budgétaire. Avons-nous les moyens d'être dissuasifs, sans compter sur les autres, à savoir le groupement de blindés de gendarmerie mobile de Satory ou les compagnies républicaines de sécurité...

M. THOBOIS :

Ce n'est pas leur mission !

M. BERNOT :

C'est bien ce que je dis, monsieur THOBOIS, mais je vous prierai de ne pas m'interrompre. Donc ne comptons pas sur les autres, d'autant que nous savons que les effectifs de la police nationale sont extrêmement restreints et en tout cas pas à la hauteur des enjeux. Or dans votre projet de budget, la réponse à ma question est inquiétante : 23 policiers municipaux, ou plutôt 22 car un poste n'est pas pourvu, c'est dérisoire pour une ville de notre strate – au fait, Monsieur DEVYS, avez-vous des comparaisons à nous proposer sur ce point ? Nous sommes réduits à la portion congrue dans le domaine de la sécurité, que dis-je, dans l'indigence ! Les dépenses de fonctionnement inscrites au chapitre 921 sont de 4 109 000 euros soit 4,2% du total. C'est bien le seul domaine où les charges de personnel diminuent, à savoir de 9,9% : si j'en crois le rapport, elles passent pour la police municipale de 890 891 euros à 802 474 euros en 2004. Ces personnels, dont chacun connaît le dévouement et la disponibilité, ne sont-ils pas concernés par le glissement-vieillesse-technicité, l'augmentation des cotisations à la CNRACL, le maintien de leur pouvoir d'achat ? Il faudra m'expliquer.

Pour les dépenses d'investissement, au chapitre 901, il ne s'agit plus d'indigence ; nous sommes ici au royaume de l'infiniment petit à 51 841 euros, 0,16% du total ! Avec une grosse loupe, en cherchant bien, on y trouve l'acquisition d'un cheval pour 7 000 euros... J'avais cru comprendre que M. BARTABAS, qui nous doit bien cela après tout, compte tenu des largesses que nous lui prodiguons, nous en offrait un ou deux. On trouve aussi l'acquisition d'un sonomètre – un seul – pour 8 000 euros. En dehors des équipements de bureautique pour 5 000 euros et du mobilier nécessaire pour le transfert de la régie d'encaissement des amendes, c'est tout, et c'est bien peu. On demande à la police municipale un effort de productivité, si je comprends bien, puisqu'on inscrit les recettes des amendes pour 550 000 euros en 2004 contre 457 000 en 2003, soit une augmentation de 20%. Ce sont 14, 33% des recettes générales d'investissement ou 3,5% de l'investissement net en incluant les emprunts. 3 600 000 francs, si cela reste plus parlant pour certains, ce n'est pas rien. Face à cela les investissements pour la sécurité laissent un peu songeur. Rien n'est prévu pour la vidéosurveillance, qui a fait ses preuves ailleurs...

M. DEVYS :

A Orange.

M. de LESQUEN :

A Asnières, je vous l'ai dit.

M. BERNOT :

Monsieur le Maire, le vous rappelle l'article 10 de notre Règlement. On transgresse la règle que vous avez fixée au début de ce débat, je souhaiterais que ce soit la dernière fois. (*exclamations*)

Mme DUPONT :

L'orateur dépasse son temps de parole.

M. BERNOT :

Si je le dépasse, c'est que je suis interrompu (*rires*). Mais j'en ai terminé bientôt, rassurez-vous, pour ce qui est de la sécurité (*ah ! sur plusieurs bancs*). Il faudrait donc commencer à utiliser la vidéosurveillance, qui a fait ses preuves, comme nous le préconisons dans notre programme. Chers collègues de la majorité, vous êtes décidément désespérément en panne d'idées dans ce domaine, et les Versaillais ont bien du souci à se faire, malgré le discours rassurant que vous leur tenez (*quelques applaudissements sur les bancs de l'Union pour le renouveau de Versailles*).

Je vais maintenant vous parler de l'économie. Etant donné l'anémie de l'activité et du commerce, on s'attendrait à ce que vous en fassiez une des priorités de ce budget, avec des crédits d'un montant significatif. Après tout, vous trouvez bien de l'argent pour compenser la surcharge foncière ici ou là, pour installer des potelets ou pour payer de coûteuses études ! C'est affaire de choix et de volonté. Or, même si c'est moins criant que pour la sécurité, les crédits sont plus que modestes : 1 429 000 euros en fonctionnement au chapitre 929, soit 1,62% du total. Même s'il y a une discrète augmentation de 8,77% par rapport à 2003, très peu plus un petit peu, cela fait toujours peu, d'autant que le levier essentiel, la rubrique « interventions économiques » est royalement dotée de 222 533 euros. Et qu'y trouve-t-on ? L'élaboration de documents promotionnels ou d'information, une étude d'impact des projets sur l'économie locale dix fois moins coûteuse, ou dix fois moins dotée que celle prévue par M. FONTAINE pour la circulation ; enfin, si l'on enlève le crédit pour les illuminations de fin d'année et la subvention à Versailles Portage, dans le domaine du fonctionnement il ne reste vraiment pas grand chose. Quant aux 361 000 euros d'investissement, si l'on en retire les 244 000 euros prévus pour la réfection du Palais des congrès, il ne reste que des montants symboliques. On se demande ce que M. BUFFETAUT va pouvoir faire, même avec beaucoup d'imagination, de ces queues de cerise. Ce n'est pas ainsi que l'on réveillera la belle endormie. Il ne faut pas rêver, nous ne verrons pas s'installer chaque année un nouveau Citroën Sports. Le mot de la fin, je le lis dans le rapport : « Ce secteur ne représente pas quantitativement une part importante du budget ». On ne saurait, hélas, mieux dire.

J'en arrive au dernier chapitre qui me concerne, celui de l'aménagement et des services urbains. On y trouve davantage d'argent avec 16 313 000 euros en fonctionnement et 5 475 499 euros en investissement. Mais voyons ce que cela recouvre. En fonctionnement, j'ai curieusement relevé, en dehors de la diminution des crédits pour la propreté, à laquelle je ne trouve rien à redire en raison des transferts qui ont été opérés à la structure intercommunale, une très forte augmentation que je ne m'explique pas pour les espaces verts urbains, les crédits passant de 3 080 000 euros en 2003 à plus de 5 697 000 euros en 2004, soit près de 85% de hausse. Faute d'explication satisfaisante dans le rapport, il faut aller glaner quelques données dans le secteur Environnement où l'on voit inscrits 682 749 euros pour le personnel, 52 000 euros pour le parc Balbi, tout cela ne permettant pas de retrouver ces 2 617 000 euros supplémentaires pour les espaces verts.

Mais ce n'est pas ce qui me gêne le plus. Dans les investissements, le morceau de roi, ce sont les 180 000 euros pour M. FONTAINE et cette étude de circulation dont nous avons délibéré lors de la séance précédente. Nous pensons qu'il aurait été préférable de faire une pause, de réaliser enfin la synthèse que nous attendons tous et d'exploiter les études existantes. Nous trouvons également 147 000 euros pour faire de petits tronçons de pistes cyclables ; là aussi peut-être vaudrait-il mieux faire aboutir ce fameux schéma directeur des pistes cyclables -je n'aime pas le terme de circulations douces- et raccorder enfin ce qui existe pour faire quelques vraies pistes cyclables. Je vous fais grâce des 90 000 euros de bornes, potelets et autres panneaux prévus pour M. FONTAINE, qui font de notre ville, peut-être, la plus « potelet » de toute l'Ile de France (*rires*). Tels sont les éléments que je voulais livrer à votre réflexion. (*applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles*)

Mme LEHERISSEL :

Je reviens sur les dépenses de personnel. Les effectifs continuent à augmenter, malgré les transferts à la structure intercommunale. Du reste, les chiffres avancés dans le budget ne montrent pas l'effort réel des contribuables versaillais en matière de personnel. Cent emplois ont été créés en effectifs budgétés depuis 2001, 45 ont été créés en effectif pourvu, ce qui n'est pas négligeable. On nous a expliqué que c'était là le résultat des 35 heures, alors que l'on sait que beaucoup de communes ont évité d'accroître les effectifs par une gestion active.

M. DEVYS :

Lesquelles ?

Mme LEHERISSEL :

Grand Quevilly.

Après ces augmentations importantes en 2002 et 2003, on aurait pu espérer une pause en 2004. Il n'en est rien. Le résultat est que les charges de personnel pèsent d'un poids tout à fait excessif dans le budget de fonctionnement par rapport aux communes comparables. Au demeurant, l'importance des postes vacants -104 cette année, soit 6% des effectifs- prouve la difficulté de mettre réellement en application une politique de recrutement excessif. Dans ce contexte, il serait capital que Versailles reprenne la maîtrise de ses dépenses de personnel au lieu de continuer à glisser sur une pente laxiste. Nous proposons donc d'accomplir un effort modeste mais significatif en diminuant de 1% les dépenses de personnel pour 2004, notamment par le non remplacement des départs en retraite et le gel des recrutements. (*applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles*)

Mme BASTOS :

Nous dénonçons le budget consacré aux relations publiques et estimons à 500 000 euros les économies possibles dans ce domaine, ce qui permettrait un redéploiement. Deux postes sont principalement en cause. C'est d'abord le journal municipal, qui n'est qu'un instrument de propagande. Les échos du Conseil municipal, qui devraient être le reflet de la démocratie locale, ont été totalement supprimés pour faire barrière à l'opposition. Les articles sur la politique de la Ville ne donnent aucun moyen d'avoir une information objective et réaliste. Cela représente un budget hallucinant, de 60 000 euros par numéro environ. Les solutions apportées au problème de la diffusion sont insuffisantes puisque c'est l'ensemble du concept de ce journal qu'il faut changer.

D'autre part, il faudrait supprimer purement et simplement le guide pratique, ce qui représenterait une économie de 92 000 euros, car « Versailles guide pratique » n'est qu'une pâle copie du « Bien vivre à Versailles » qui est, rappelons-le, une initiative privée qui faisait fonctionner un entreprise avec des emplois sans coûter un sou à la ville. Ce guide plaît, il est clair, bien présenté. C'est là une preuve de l'inaptitude de la Ville à gérer l'argent des Versaillais et l'exemple type du gaspillage pur et simple par péché d'orgueil (*protestations*) et cela excède les Versaillais. Vous reprochiez à ce guide un excès de publicité, le vôtre n'en compte pas moins. (*applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles*)

M. le Maire :

Le guide que nous réalisons ne coûte pas un euro aux Versaillais.

Mme BASTOS :

C'est 92 000 euros dans le budget.

J'interviens maintenant sur la politique familiale. Les actions en faveur de la famille sont utiles et valables notamment en matière de garde d'enfants. Nous regrettons toutefois que la banqueroute dans laquelle vous mettez la ville empêche de proposer une politique familiale plus riche, notamment pour encourager les mamans à élever leurs enfants. Cet aspect est totalement absent des préoccupations de la Ville, alors que d'autres municipalités proposent des solutions. Nous nous interrogeons aussi sur la pertinence et la rigueur avec laquelle vous utilisez ces crédits en terme d'efficacité et de productivité des hommes.

D'autre part, vous budgétisez, certes en partenariat avec le Conseil général, 390 000 euros, dont 38 000 euros en dépenses et recettes, plus 73 000 euros pour les actions de prévention de la marginalisation et pour l'insertion des jeunes. Nous n'avons jamais de bilan de ces dépenses. Ces budgets énormes sont souvent gaspillés en mesures inefficaces ne visant qu'à renforcer l'assistantat dans lequel vivent ces jeunes. Chaque jour nous constatons l'échec de cette politique d'arrosage systématique, que nous avons déjà dénoncée. (*applaudissements sur les bancs de l'Union pour le renouveau de Versailles*).

M. BAGGIO :

M. DEVYS a dit, à juste titre, qu'une politique se jugeait dans le temps. Il a dressé un bilan remarquable de celle qui était menée, en prétendant que certains ne voyaient pas les réalisations. Mais je ne vois effectivement pas grand chose. Les Versaillais ont pu entendre pour la première fois qu'il était prévu de fermer définitivement la piscine de Porchefontaine. Je vous félicite. Les Versaillais le savaient, mais ne l'avaient jamais entendu.

M. DEVYS :

Je n'ai jamais dit cela !

M. BAGGIO :

Ne m'interrompez pas (*mouvements*). Ne me coupez pas la parole. Monsieur le Maire, veuillez rappeler le Règlement...

M. DEVYS :

Je ne vous coupe pas la parole, je demande qu'il y ait une rectification au procès-verbal.

M. le Maire :

Et dans la mesure du possible, dites des choses exactes.

M. de LESQUEN :

Nous disons ce que nous voulons !

M. BAGGIO :

La rénovation de la piscine de Porchefontaine était prévue au programme de la liste PINTE pour 2001, qu'a mentionné tout à l'heure M. GRESSIER. Mais il aurait pu dire également que cette rénovation était déjà prévue en 1995. M. GRESSIER se félicite d'appartenir à « une équipe qui tient ses promesses ».

M. GRESSIER :

A 80% à mi-mandat.

M. BAGGIO :

Malheureusement, je ne les ai pas vu se réaliser. Ce que je vois c'est que la piscine de Porchefontaine est fermée définitivement. (*applaudissements sur les bancs de l'Union pour le renouveau de Versailles*)

M. DEVYS :

Je voudrais faire un point d'ordre. Sans polémiquer avec M. BAGGIO, je demande que l'on écoute l'enregistrement de cette séance : je n'ai parlé à aucun moment, -et rien non plus dans les documents écrits ne l'évoque- de la fermeture de la piscine de Porchefontaine. Je tiens solennellement à ce qu'on le fasse constater par huissier – sur l'enregistrement, sur le disque dur de l'ordinateur que j'ai utilisé-si c'est nécessaire. Tout est acceptable, Monsieur BAGGIO, sauf la mauvaise foi.

M. de LESQUEN :

Là, c'est le comble !

M. BAGGIO :

Ce que j'ai entendu, c'est qu'un modèle de piscine, que l'on retrouve dans diverses communes, a une durée de vie limitée. Si ce n'est pas exact, je vous présente toutes mes excuses.

Mme MASSE :

Votre politique de logement social est pour le moins curieuse. En effet, vous ne retenez de la loi SRU que le grand thème marxiste de la mixité sociale (*vives exclamations*) qui vous est très cher.

M. BANCAL :

Marxiste-léniniste ?

M. MARVAUD :

C'est ridicule !

Mme MASSE :

Au nom de cette mixité sociale, vous vous croyez autorisé à saupoudrer de logements sociaux les quartiers du centre ville, par exemple rue des Deux Portes. Vous utilisez vous-même ce terme de saupoudrage comme s'il s'agissait de quelque chose de léger, le sucre glace sur un gâteau (*exclamations et rires*). C'est plus subtil, cela fait moins « tâche », car, en connaissant les effets néfastes, vous voulez les minimiser aux yeux des Versaillais Mais ils ne s'y trompent pas. L'argent que vous dépensez à cet effet est mal employé. C'est une question de logique budgétaire. Pour 2004 vous augmenterez les crédits pour surcharge foncière de 63,4% par rapport à l'année précédente. M. de LESQUEN, vous l'a déjà dit, il ne faut mettre de HLM ni sur les Champs Elysées ni rue des Deux Portes (*exclamations*), car le m² y coûte beaucoup plus cher. De ce fait, avec le même budget, vous ferez moins de logements sociaux. Cette politique de dissémination des logements sociaux à travers la ville sans tenir compte du coût au m², la préemption, la surcharge foncière, tout cela constitue finalement une politique anti-sociale camouflée (*protestations et rires*), et vous avez beau nous dire que ces opérations entrent dans le cadre d'un coût raisonnable, il suffit de comparer le montant des dépenses et le nombre de logements sociaux réalisés : c'est dérisoire. Vous pourriez réaliser deux à trois fois plus de logements sociaux avec le même budget (*Où ? sur de nombreux bancs*)

Mme LEHUARD :

Sur quels terrains ?

Mme MASSE :

A cette idéologie collectiviste de mixité forcée nous opposons la pratique libérale de la diversité consentie (*quelques huées*)

M. le Maire :

S'il vous plaît, écoutez Mme MASSE (*Non ! sur de nombreux bancs*) Mais si, cela vous instruira (*Non ! sur de nombreux bancs*)

Mme MASSE :

Aux Chantiers, vous implantez des logements sociaux en bordure de voie ferrée (*exclamations*) Vous méprisez les futurs locataires au point de leur faire subir les nuisances d'une telle proximité, même si vous prétendez faire placer des doubles vitrages ou des parois anti-bruit, ce qui augmentera d'ailleurs le prix de revient de ces logements. A Satory, le projet d'aménagement n'est même pas en forme, mais toujours en attente. Il faut faire pression sur le ministère de la Défense. Il faudrait améliorer l'accès à Satory, notamment l'axe nord-sud – accès pour les voitures, les piétons, les bus.

Nous nous étonnons des lacunes en ce domaine. Pourtant, inscrire au budget 2004 cet accès bien pensé aurait été un réel moyen de persuasion vis-à-vis du ministère de la Défense. Vous avez déjà perdu beaucoup de temps pour ce projet, c'est dommage pour Versailles.

M. de LESQUEN :

Très bien !

M. le Maire :

Il n'y a plus d'intervenant pour l'URV....

M. de LESQUEN :

Monsieur le Maire, une remarque de méthode. La manière dont les propos de Mme MASSE ont été interrompues par vos troupes (*rires*) et dont vous n'avez strictement rien fait est insupportable !

Mme DUPONT :

Les vôtres ont bien récité leur leçon !

M. le Maire :

Je donne la parole aux intervenants de la Gauche plurielle.

M. CASANOVA :

Avant d'intervenir sur le budget, je tiens à souligner combien les propos que nous venons d'entendre justifient ce qu'en a dit Mme COULLOCH-KATZ sur le caractère profondément...

M. de LESQUEN :

Profondément libéral !

M. CASANOVA :

...régressif en matière de démocratie et de justice sociale. Cela nous ramène des siècles en arrière.

M. de LESQUEN :

Monsieur CASANOVA, nous ne sommes pas des disciples de....

M. de Maire :

Monsieur CASANOVA a seul la parole !

M. de LESQUEN :

Que Pol Pot se taise ! (*exclamations*)

Mme de BARMON :

Des excuses !

M. MARVAUD :

C'est inadmissible, totalement inadmissible !

M. le Maire :

Seul Monsieur CASANOVA a la parole.

M. CASANOVA :

L'examen d'un budget communal pose des questions qui se situent à trois niveaux différents, mais entrelacées. Il renvoie à l'orientation globale qui est celle de l'Etat et du gouvernement qui l'incarne temporairement, à l'orientation de la majorité municipale, et à des mesures par secteurs, que l'on peut soutenir ou améliorer, même si l'on est en désaccord sur les orientations de la majorité. Ces niveaux sont inséparables, je l'ai dit : ainsi le financement global de la section d'investissement se fait en partie par des ressources provenant de la section de fonctionnement. Pour ma part, je m'en tiendrai à quelques observations sur les effets des orientations globales du gouvernement sur les communes, et notamment sur la nôtre.

La stratégie d'économie politique à l'égard des collectivités mise en place en 1996 et qui s'est poursuivie jusqu'à maintenant a été nocive pour elles, notamment pour les communes. Depuis plus de deux ans, cette politique s'est fortement accentuée, avec une considérable augmentation des transferts de charges sur les régions et les départements, comme ce sera le cas avec le RMI à partir de 2004 ; la part de l'Etat est allée et, si on laisse faire, ira décroissant, tandis que s'accroît celle des collectivités. Tout cela aura des conséquences fâcheuses sur les capacités des départements et des régions à accorder des subventions aux communes. *La Croix* du 27 octobre consacre d'ailleurs un excellent dossier au thème « la fiscalité enjeu de la décentralisation ».

C'est dans cette perspective – sans que ce soit proprement le budget, elle est évoquée dans le rapport- que s'inscrit aussi l'idée de passer au salaire au mérite pour les fonction publique territoriale. Si c'était le cas, ce serait la négation de droits conquis depuis la Libération, donc une vraie régression.

Dans ce contexte, les réductions des compensations dues par l'Etat, qui ont commencé en 1996, se sont accentuées. Les dotations de l'Etat à Versailles sont de 1,1 million. L'enveloppe normée qui, depuis quelques années regroupe les concours de l'Etat aux collectivités selon des critères dont on pourrait discuter, augmentera en 2004 de 1,67% alors que l'inflation sera, officiellement, de 1,50%.

En outre, il existe désormais une nouvelle DGF élargie, qui interdit les comparaisons avec la DGF attribuée les années antérieures. Cette nouvelle dotation étant un conglomérat, il faudrait pouvoir comparer terme à terme chacun de ses éléments. On a vu aussi s'amorcer puis s'amplifier une conception qui permet au gouvernement de diminuer voire d'annuler la compensation due à une commune pour la perte de ressources liée à la suppression de la part salaires des bases de la taxe professionnelle. Il peut le faire, nous dit-on, au titre de la péréquation entre communes. Celle-ci est parfaitement légitime, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit : ce n'est pas une compensation à l'intérieur d'une dotation que l'on donnerait aux communes, c'est la compensation de la perte d'une ressource. Versailles en pâtit. J'ajoute d'un mot, car le sujet a été évoqué, que si la régie des amendes est une bonne chose, il faudrait que l'Etat paye. Il en va de même pour le recensement permanent, qui a des avantages mais nous coûte et pour l'éternel problème de l'allocation pour les instituteurs non logés.

Versailles est particulièrement frappée par ces évolutions désastreuses. La DGF nouvelle formule, qui est cruciale pour les activités, les emplois et, par ricochet, pour les investissements, va reculer de nouveau, cette fois de 0,63%. La politique de l'Etat menace aussi lourdement le GIAT, si on le laisse faire, ce qui constituera pour notre ville une perte sérieuse puisqu'il y va de 22% de notre taxe professionnelle. Cette démarche est nocive, ruineuse. Dans ces conditions, l'arrivée d'entreprises et la création d'emplois ne seront pas un gain, mais une opération blanche, au mieux. Le pire serait de sous-estimer ou d'oublier cette politique dans ses dimensions structurelles. Lors de la dernière séance, un orateur – M. de LESQUEN je crois – a dit qu'il ne fallait pas considérer que l'Etat était trop méchant. Voilà une synthèse intéressante entre l'ultra-étatisme d'une part et l'ultra-libéralisme de l'autre. Il est indispensable de faire connaître la vérité à la population à ce sujet. Comment nos concitoyens pourraient-ils s'en apercevoir ? Il faut combattre cette politique, et l'une des raisons pour lesquelles

nous ne voterons pas ce budget – d'autres collègues diront ce que nous pensons du recours au tarif payé par l'utilisateur plutôt qu'à l'impôt- c'est que cette orientation n'est pas combattue par la majorité. Nous avons demandé l'an dernier un dossier dans *Versailles*, avec des articles contradictoires, pour que chacun puisse exposer, de son point de vue, le rapport entre besoins de la population, ressources de la ville, et politique du Gouvernement. Il faudrait aussi en débattre dans les conseils de quartier.

Mme COULLOCH-KATZ :

Je répondrai plus particulièrement à M. GRESSIER, car nous n'avons pas la même définition d'une politique pragmatique et efficace au service des Versaillais. Sans doute est-ce un peu la même chose que de considérer que le verre à demi rempli est à moitié vide ou à moitié plein. Ainsi, il se satisfait du nombre de crèches construites ces dernières années. Certes, l'effort est important, mais pour notre part, nous constatons qu'il y a encore près de 200 dossiers en attente et nous souhaiterions qu'on fasse plus. Il se congratule de l'effort fait en faveur des personnes âgées. Pour notre part, nous avons fait observer lors du débat d'orientations générales que le budget n'augmentait que de 3% . Vous pensiez pouvoir faire plus, nous constatons que ce n'est pas le cas. De plus, les crédits du service d'aide aux personnes âgées baissent de 8,2% -c'est page 108. Tout cela n'est pas conforme aux grandes déclarations que nous avons entendues tout l'été, au plan national comme à Versailles. Il se satisfait du nombre de places en maisons de retraite ; nous déplorons sa diminution. La maison d'Espagne va réduire le nombre de lits. Or la population vieillit. Il met en avant le logement aidé. Nous sommes conscients du travail considérable fait par Versailles Habitat, mais nous savons aussi que plusieurs centaines de dossiers sont en attente et l'action nous paraît donc insuffisante. Sur les piscines, vous disiez que de nombreuses villes des Yvelines ont fermé la leur. Mais nous avons fait plus fort, nous en avons fermé deux.

Nous serions ravis, nous aussi, que Versailles ait une médiathèque et regrouper la bibliothèque et la ludothèque sur le site actuel de la poste centrale nous paraît tout à fait convenable. Mais cela pose un autre problème, celui du départ de la Poste en ville nouvelle et de la fermeture des agences.

L'endettement par habitant à Versailles est de 797 euros, contre 1 239 euros dans les villes de même taille. Nous sommes donc à 64% de la moyenne. Nous considérons que la politique d'investissement est trop frileuse. C'est maintenant que nos concitoyens souhaitent voir leurs besoins satisfaits. On a cité par exemple la durée de 22 ans nécessaire pour terminer l'enfouissement des réseaux ! Pourquoi attendre aussi longtemps ? M. DEVYS a fait sa rétrospective de votre action depuis 1995, Monsieur le Maire. Nous en avons une autre : les tarifs ont augmenté de 5% par an depuis neuf ans, ce qui fait une augmentation sur la période de 55%. Vous le savez, nous sommes contre ces augmentations de tarifs, nous vous demandons solennellement de les abandonner à partir de maintenant, et nous voterons contre ce budget.

M. le Maire :

La Poste recherche des locaux pour installer une agence dans le quartier des Chantiers et je pense que nous allons trouver une solution. Elle en cherche également pour une agence dans le quartier rive droite, autour de la rue Clemenceau. Il n'y aura donc pas de fermeture, mais la création de deux agences supplémentaires. Reste le problème du tri et des facteurs. Nous cherchons un endroit pour les réinstaller sur le territoire de Versailles. Sur ce plan, je pense que nous pouvons être confiants.

Mme COULLOCH-KATZ :

Une dernière chose. Globalement, nous nous réjouissons du plan triennal d'investissement. Mais ayant mauvais esprit, nous constatons qu'il se terminera à la veille des élections municipales.

M. DEVYS :

Il y en aura un autre après.

M. le Maire :

Bien sûr, et qui sera lancé avant.

M. GOSSELIN :

J'interviendrai sur quelques aspects sectoriels.

Dans le domaine du social et de la famille, nous avons une opinion très positive de la politique préscolaire, avec l'accueil des enfants de moins de trois ans, le séjour de vacances pour les familles démunies etc. Je ferai trois remarques. S'agissant des Mortemets, il nous avait semblé que le projet incluait une présence médicale et psychologique sur place ; elle ne semble plus y figurer. Pouvons-nous avoir des éclaircissements ? Plus important, nous sommes un peu étonnés du coût de la rénovation et de la mise au normes de la crèche Jacques Veslot. 1 160 000 euros, c'est considérable. La mise aux normes est nécessaire, mais cette crèche n'est pas très ancienne – pas plus de vingt ans. Enfin, s'agissant de la politique envers les handicapés, nous savons qu'une réflexion se développe, ce qui est positif. Mais avec 8600 euros seulement, le budget ne reflète guère cette préoccupation. En particulier, ce qui n'est pas un détail pour les personnes concernées, la politique en faveur des malvoyants ne fait pas de progrès. Nous avons déjà évoqué la sonorisation des carrefours. Il semblerait que des essais aient été faits. Nous aimerions des informations très précises.

Pour ce qui est du secteur culturel, nous nous réjouissons du succès du mois Molière. Nous sommes heureux de constater que cela coûte à la ville 128 000 euros seulement, plus 63 000 euros de subventions. Pour ce prix là, si j'ose dire, mettez-nous deux mois Molière ! (*sourires*) C'est quand même moins cher que les études de circulation à 200 000 euros. Plutôt que des études, faisons du théâtre à Versailles.

M. le Maire :

A condition que les intermittents ne soient pas en grève...

M. GOSSELIN :

Je n'ai pas bien compris comment fonctionne la bibliothèque municipale pour les achats de livres. Au budget, on trouve une somme dérisoire pour l'achat de beaux livres. Mais où trouve-t-on la politique d'achats de livres en général ? De quel ordre est le budget ?

S'agissant ensuite du secteur sportif, nous avons évoqué dans un précédent conseil municipal la négociation avec le Chesnay pour l'accès à la piscine. Où en sommes-nous ? Sans revenir sur la déplorable fermeture simultanée de deux piscines, nous constatons que non seulement nous allons dépenser 10 millions pour en rénover une seule, mais que cela nous coûte 117 500 euros par an pour utiliser celle de Satory. C'est très cher. Les gendarmes sont bien onéreux.. Y a-t-il d'autres solutions possibles ?

En matière de relations publiques, nous trouvons- je l'avais dit l'an dernier- que la politique internationale est insuffisante. Certes, cette remarque peut sembler un peu mal venue après le succès des festivités pour le tricentenaire de Saint Petersburg. Mais pour une ville du rayonnement de Versailles, dont nous nous flattons de penser qu'elle est mondialement connue, la politique menée est timorée. Nous notons bien les efforts de coopération décentralisée, mais un budget de 15000 euros pour les relations internationales paraît dérisoire.

En matière d'urbanisme, je en reviens pas sur le coût prohibitif de l'étude de circulation. Nous avons examiné la question, y compris en commission d'appel d'offres. Je ne dis pas que des efforts n'aient pas été faits, mais nous avons là un projet trop ambitieux et peut-être à trop long terme. Pour Satory par exemple, ces projets à long terme alors qu'on ne sait pas ce que va devenir le quartier ni ce que l'Armée va y faire, nous paraissent entraîner des dépenses prématurées.

Sur le plan économique, nous nous réjouissons des bonnes nouvelles que vous avez annoncées et nous nous disons que, finalement l'effort paye, et que, même si les personnes en poste font un travail excellent, il faudrait développer les services municipaux consacrés à l'économie et à l'emploi. Bien sûr, ce n'est pas là une responsabilité qu'une commune doit assumer habituellement, mais les choses étant ce qu'elles sont, si vous développiez ce secteur, ce serait avec notre soutien.

Sur un plan plus général, à propos des 35 heures nous avons lu dans le rapport, page 63, avec un intérêt non dénué d'ironie deux remarques un peu contradictoires. Vous vous réjouissez qu'en 2003 les dépenses de personnel n'augmentent que de 2,64%, soit un des plus faibles taux d'augmentation en France selon vous. Et dans le paragraphie suivant vous annoncez que cela tient compte de l'aménagement et de la réduction du temps de travail ainsi que des effets de la loi sur la résorption de l'emploi précaire. Nous nous disons que les 35 heures, ce n'est pas si terrible...

M. DEVYS :

Si, cela a été terrible. (*sourires*)

M. GOSSELIN :

En tout cas, c'est une évolution intéressante.

Pour me résumer, nous souhaiterions un effort particulier pour les handicapés, notamment, les malvoyants, un effort pour les relations internationales, l'économie et l'emploi.

Enfin, on a évoqué à plusieurs reprises le nombre d'études lancées et le recours systématique à des cabinets d'experts qui nous coûtent très cher. Nous nous en étonnons. Nous disposons d'un personnel municipal extrêmement qualifié et nombreux, même si on pourrait développer tel ou tel service, et nous nous demandons si l'on ne pourrait pas faire des économies sur ces budgets d'études – circulation, réfection de l'hôtel de ville, levées topographiques préalables à des études préparatoires, études d'impact de projets, études d'impact pour le PLU.. Tout cela bout à bout fait des sommes considérables. Ne cédez-vous pas à une certaine facilité, en recourant à des cabinets extérieurs qui ne sont pas bon marché ?

Mme NEGRE :

Nous avons déjà présenté des observations sur la politique budgétaire le mois dernier et nous pouvons faire nôtres un certain nombre de celles présentées par nos collègues de la Gauche plurielle. Je serai donc brève.

Nous nous sommes étonnés des propos de M. GRESSIER. Sans doute ne nous écoute-t-il pas toujours bien, car le groupe Radical et verts fait de nombreuses propositions -pas toujours comprises, mais peu importe. Quant à assimiler la seule adaptation des horaires de crèches à une politique du temps maîtrisé, c'est un peu réducteur. Disons que c'est une esquisse de commencement.

Nous avons pris acte d'avancées significatives dans certains domaines comme la petite enfance et les personnes âgées et nous suivrons avec attention leur confirmation, puisque pour l'instant il ne s'agit que d'inscriptions au budget. Mais est-ce suffisant ? De même, pour la vie économique, nous pensons que vous êtes sur le bon chemin, mais à l'évidence il faut intensifier l'action car nous aurons des problèmes dans les années à venir. Les étudiants ont été oubliés, et pour la vie culturelle, hors le mois Molière que nous apprécions tout à fait et le centre de musique baroque, il n'y a pas grand chose. La vie de Versailles ne peut se limiter à ces deux manifestations hors normes. La médiathèque est .. en vue ; nous apprécierons le jour où elle sera visible !

Le budget de 2004 nous apparaît comme un budget de transition, avec quelques difficultés liées au projet de piscine devenu un complexe sportif, celui de Montbauron. Les dépenses, déjà importantes pour notre ville, vont encore augmenter puisque le devis initial subit une hausse de 27%. La situation n'est pas très claire. L'appel d'offres était un peu curieux. Cela n'a rien à voir avec l'excellent travail fourni par la ville sur les évaluations, mais j'ai été étonnée de voir que seule la société Léon GROSSE avait répondu. L'appel avait été réputé infructueux. Je ne me suis demandé pourquoi seule cette société avait répondu, celle-là ou une autre d'ailleurs, peu importe...

M. de LESQUEN :

Mais oui, peu importe !

Mme NEGRE :

Je vous demande de ne pas m'interrompre ; si j'ai des choses à dire, je suis tout à fait capable de le faire moi-même. Le problème n'est en rien de savoir quelle société a répondu, il est qu'une seule l'ait fait. C'est un chantier important pour la ville, je pose la question, à vous d'en tirer les conséquences.

Pour la ZAC Chantiers, 1,3 million sont inscrits en dépenses d'investissement. On avance prudemment. Sait-on enfin quel sera le coût global de cette opération. J'entends la totalité de la dépense publique, pas seulement celle à charge de la ville, car il s'agit toujours de l'argent du contribuable.

Pour la taxe professionnelle, les bases notifiées s'effondrent, avec moins 14% en 2003 après une chute de 8% en 2002. Moins 22% en deux ans, c'est grave. GIAT tousse, Versailles est désarmée. Et le Château continue à nous narguer avec ses dépenses colossales. Il n'a pas d'argent, nous a-t-on dit pour expliquer le paiement de l'entrée du petit parc. Mais quel que soit le pouvoir en place, quelles que soient les orientations politiques, l'administration est toujours la même et méprise autant les gens. Je suis favorable à la politique de proximité, et le paiement du petit parc en est un contre-exemple flagrant. Comment le justifier quand par ailleurs on fait de tels investissements certainement nécessaires, je ne le conteste pas, mais en pratiquant deux poids deux mesures, et une politique de mépris affiché. Quel est le montant de la taxe professionnelle versée pour le Château ? Les activités lucratives y sont de plus en plus nombreuses, et les montants déclarés ne sont pas fidèles à la réalité. Nous sommes en droit de demander une présentation claire sur ce point, et je vous remerciais, monsieur le Maire, de le faire publiquement lors d'un prochain Conseil municipal car vraiment, il y a là encore deux poids deux mesures. Je ne vous en rends en rien responsable, mais je ne peux que m'étonner de constater le niveau extrêmement bas de taxe professionnelle pour les activités lucratives du Château.

Quant à Satory, c'est un secret défense sans doute : vous nous donnez une information de ci de là, mais de politique d'ensemble, on n'en voit point, et c'est ce qui me gêne. Bien sûr, nous ne pouvons que nous satisfaire de voir des entreprises s'installer, bien sûr j'espère que vous parviendrez à inverser la tendance désastreuse de l'emploi dans notre ville. Le projet de création de ce nouveau quartier est une chance économique extraordinaire pour notre ville, mais c'est aussi une possibilité de fidéliser des étudiants qui pourraient vouloir se fixer à Versailles, les jeunes Versaillais eux-mêmes qui voudraient y rester mais ne peuvent s'installer car c'est trop cher. Tout cela forme un ensemble. Mais les problèmes de dépollution seront-ils réglés, l'Armée libérera-t-elle suffisamment de terrains pour qu'enfin on puisse réfléchir à un projet d'envergure dans les années à venir ? Vous mentionnez une liaison en site propre entre Satory et la garde des Chantiers par la rue de la porte de Buc. Celle-ci est étroite, très embouteillée, bordée d'immeubles de part et d'autre. Envisagez-vous de l'élargir ? Ne faudrait-il pas plutôt penser à un autre investissement, élevé certes, mais comme nous avons beaucoup de tunneliers à l'œuvre dans notre ville, pourquoi pas un petit tunnel de plus ? En tout cas cela résoudrait les problèmes, et peut-être même le problème de liaison entre toutes les gares. Le projet vous paraît peut-être ridicule, mais sur le long terme, il me paraît assez sage.

Je souligne également quelques points positifs. Le logement social s'est développé : la loi SRU a donc finalement une certaine efficacité puisque, aujourd'hui, vous préférez quand même -vous y êtes contraints- trouver des solutions. Nous souscrivons à votre bonne initiative de recourir au logement ancien. Il faut absolument se mobiliser pour créer des logements sociaux plutôt que de payer ainsi des pénalités désastreuses. C'est là un défi que vous devez relever.

Sur les pistes cyclables, les explications de M. DEVYS m'ont satisfaite. Il est vrai qu'en utilisatrice, je suis parfois étonnée que les pistes cyclables n'aboutissent nulle part, et en tout cas pas à d'autres pistes cyclables. Ce serait bien si, de tronçon en tronçon, on finissait par avoir un circuit unifié. Après tout, l'avenue de Paris est la plus large de France, l'un des plus belles sans doute.

Les garderies préscolaires font l'objet d'une certaine attention. Elles sont insuffisantes, on l'a rappelé. C'est une chance que d'avoir de nombreux jeunes parents. Il faut les aider à rester à Versailles et à ne pas partir dans d'autres villes plus accueillantes pour les petits. J'ai déjà parlé du programme GEPETTO ; il fonctionne bien. Dans le même esprit, vous pourriez peut-être créer une bourse du logement étudiant. D'autres villes l'ont fait avec succès ; cela rassure les propriétaires qui mettent des appartements ou des chambres à disposition et cela permet aux étudiants d'accéder à l'offre, ce qui n'est pas toujours facile.

Je répète encore que l'eau de la ville, quelles que soient les raisons que l'on m'oppose, n'est pas d'un goût agréable. J'espère que vous l'avez signalé à la SEVESC. D'autres communes ont certainement à résoudre les mêmes problèmes de sécurité en raison du plan Vigipirate, et pourtant, leur eau est bonne. Le problème me semble être ailleurs, et beaucoup de nos concitoyens se plaignent de cette mauvaise qualité de l'eau. La Ville devrait donc se saisir de cette question.

Le profit tiré des parkings baisse de 7,8%. Cela m'étonne. Que se passe-t-il ? Est-ce mauvaise lecture des tableaux de ma part, une difficulté de gestion, le blocage des places par des loueurs, ou encore un prix dissuasif ? Vous m'éclairerez peut-être.

L'intercommunalité a entraîné la création d'une ligne supplémentaire sur nos feuilles d'imposition. Le transfert de compétences se passe-t-il convenablement, ou constate-t-on le même état d'esprit que lors du transfert au Département du service d'incendie ? En d'autres termes, les choses se passent-elles bien ? Ce n'est pas à partir du rapport que vous nous avez adressé -et je vous en remercie M. le Maire- que nous pouvons nous en rendre compte.

Je constate des augmentations multiples pour les services proposés par la Ville. Les tarifs galopent par rapport à l'inflation. Vous faites des choix qui nous étonnent. Je ne vous ferai pas un inventaire, que d'autres ont commencé. Mais vous continuez à dépenser des sommes élevées pour améliorer les abords des églises du centre-ville. Ça y est : les églises sont belles, superbes, magnifiques ! Je suis heureux d'avoir entendu dans l'énumération de M. le Maire que nous nous occupons du cadre de vie et de l'environnement dans les quartiers de Jussieu et des Petits Bois et à Moser, car il y a deux villes dans la ville, et il est dommage que les habitants de ces quartiers ne bénéficient pas d'un cadre exceptionnel comme celui de Saint Louis ou Notre Dame. Du moins vous y consacrez une certaine somme dans votre budget.

Pour aborder un tout autre sujet, l'an dernier, lors du déjeuner offert aux retraités, vous aviez promis des thés dansants le dimanche après-midi à la mairie (*rires*). C'était la demande que faisaient les personnes dont je partageais la table. J'avais relayé cette demande et obtenu de vous un oui évasif et prudent. Il se trouve que cette année, on m'a exprimé le même désir. Je m'en fais de nouveau le relais. Après tout, il y a des chances que ce soient vos électeurs plutôt que les miens ! (*rires*).

Plus sérieusement, le budget net des sports baisse de 763 000 euros. Je n'ai pas tout à fait compris, car je croyais que c'était dans ce secteur que la Ville avait trouvé un certain nombre de ressources pour financer d'autres activités.

De même allez-vous sans doute m'expliquer pourquoi le budget de l'environnement augmente de 50%, en particulier pour les espaces verts urbains. J'en suis ravie, et je suis convaincue que vous allez multiplier les petits espaces accueillant toboggans, balançoires et araignées pour nos chers petits. Mais cela étant, je me suis demandé si la Ville en venait à assurer l'entretien du petit parc, avec une telle augmentation. A quoi correspond-elle ?

M. DEVYS :

Au parc Balbi.

Mme NEGRE :

Très bien, voilà une réponse.

M. GABRIELS :

Mme NEGRE l'a bien dit, il y a des aspects positifs dans ce budget. Nous nous réjouissons du retour du plan vélo, qui avait disparu l'an dernier de vos priorités, comme de l'idée de médiathèque. Cela demandera du temps mais, connaissant le métier, il me semble qu'il faut justement se donner le temps de réfléchir à une bonne implantation. Je ne reprends pas les critiques, déjà nombreuses, sur les études de circulation. L'an dernier, nous avons regretté la différence entre les crédits consacrés aux illuminations et la subvention à Versailles Portage, dont nous considérons que c'est aussi un atout pour améliorer la circulation ne ville, si on le généralise au profit d'autres personnes qui ont du mal à se déplacer, comme les femmes enceintes par exemple. Sur la culture, je dis à mon tour que le phare culturel que constitue le Mois Molière ne suffit peut-être pas. M. GRESSIER a mentionné la ligne budgétaire « jeunesse et sports », mais les jeunes ne sont pas obligés de ne faire que du sport. La culture tournée vers la jeunesse reste un parent pauvre à Versailles. Pour attirer des jeunes couples ou de jeunes cadres, il faut une vie culturelle différente ou au moins complémentaire.

Ce budget marque des améliorations; Nous nous étions abstenus l'an dernier, et nous nous abstiendrons de nouveau car, comme l'a dit Mme COULLOCH-KATZ, l'accumulation des augmentations de tarifs est excessive. Toutes les villes ne pratiquent pas de la sorte, une politique différente est forcément possible.

Mme NICOLAS :

Je voudrais simplement demander que va devenir le terrain de l'ancienne piscine de Porchefontaine. D'autre part, il apparaît que l'aménagement des rythmes scolaires est abandonné, sauf, nous dit le rapport, pour des ateliers organisés à l'école du Village de Montreuil. Or dans ce quartier, vous savez bien que l'école Albert Thierry a des effectifs en baisse. Ne faut-il pas craindre en plus des demandes de dérogation ?

M. VOITELLIER :

Je voudrais simplement faire quelques observations à ce stade des débats sur ce que j'ai entendu, de façon spontanée – car je n'ai pas le doigt sur la couture du pantalon...

Je remercie les fonctionnaires de la ville pour leur travail lors des nombreuses réunions, et leur attention à nos demandes.

Devant ce budget, on peut sans doute être critique, mais aussi rassuré. Critique peut-être, puisque l'on peut toujours faire mieux, mieux maîtriser l'impôt, mieux gérer la dette. Mais il se trouve que c'est déjà une de nos préoccupations et que nous allons poursuivre dans cette gestion de plus en plus rigoureuse. Rassuré aussi, car ce que j'ai entendu ce soir, c'est ce qu'on entend dans la rue chaque jour : nous voulons moins d'impôt et davantage de services. En ne répondant pas aux demandes des Versaillais, nous nous couperons d'eux. On nous demande plus d'animation, nous le faisons ; plus de social, une politique d'aide aux personnes âgées plus de sports – et des projets ambitieux comme la piscine Montbauron et le stade des Chantiers vont répondre aux attentes. Nous relançons aussi le tourisme, notamment avec le nouveau contrat pour le camping. Les gens demandent aussi des routes en bon état, il faut donc investir même si cela demande des ressources. En matière de patrimoine, la réfection du quartier Saint Louis et des abords de la cathédrale justifie aussi l'impôt.

Je suis donc rassuré car finalement, si nous avons entendu des critiques, aucune ne permet d'aboutir à une diminution des impôts. Les critiques portaient plutôt sur la redistribution d'un poste vers l'autre ; on veut prendre des crédits dans tel secteur pour les affecter à la sécurité par exemple, ou au logement, à la culture, mais sans modifier sensiblement l'impôt.

M. de LESQUEN :

Vous ne m'avez pas écouté !

M. VOITELLIER :

Ce qui m'a surpris, c'est ce qu'on a entendu sur le logement social. Parler de marxisme, c'est se tromper, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais comment affirmer qu'on pourrait s'affranchir de la loi SRU ? Même si on est contre une loi, elle s'applique, et laisser chacun décider si la loi s'applique ou pas ne me paraît pas le moyen de rétablir l'ordre public ! On peut bien sûr choisir de ne pas appliquer la loi et de provoquer un contentieux, mais j'avais cru entendre en tout début de séance – il s'agissait alors de la prise en charge d'enseignements- qu'il fallait préférer les voies gracieuses. Bref, je ne comprends plus trop. De toute façon, on nous explique du même mouvement qu'il ne faut pas de logements sociaux dans certains endroits comme le centre-ville car c'est trop cher, mais qu'il n'en faut pas non plus dans d'autres endroits, car l'environnement n'est pas d'assez bonne qualité. Alors, où faut-il les mettre ? Nous avons de gros problèmes à Versailles pour loger les militaires, et aussi pour loger les fonctionnaires et les gens qui sont au service de la collectivité.

Enfin, je regrette, comme chaque année désormais, le transfert de charges de l'Etat vers les collectivités. Il en est de même avec la réglementation : récemment lors de l'inauguration d'une crèche, les matelas n'étaient déjà plus conformes car les normes avaient déjà changé. Il y a sans doute mieux à faire pour faire bouger les choses que de devoir s'adapter sans cesse à des normes rigoureuses.

M. BANCAL :

J'ai simplement du mal à comprendre le point de vue d'un groupe de l'opposition. Il serait bon que ses membres se concertent avant de prendre la parole. D'un côté, M. BERNOT nous dit qu'il ne veut pas de logements sociaux regroupés en cités et nous parle de Jussieu, qui serait une zone de non-droit où l'on caillasse les voitures. De l'autre, Mme MASSE ne veut pas de saupoudrage et de petits logements sociaux en centre-ville, car au fond elle ne supporte pas d'avoir des pauvres à côté de chez elle.

M. de LESQUEN :

Elle n'a jamais dit cela !

M. le Maire :

Nous allons essayer de répondre aux questions.

M. de LESQUEN :

Monsieur le Maire, sur le chapitre 923 nous ne nous sommes pas exprimés.

M. le Maire :

Nous allons maintenant répondre à vos questions, et je laisserai mes collègues le faire pour leur domaine respectif.

Les thés dansants, Madame NEGRE, il y en a déjà au centre social de Porchefontaine, à la satisfaction générale. Si vous voulez aller guincher là-bas, n'hésitez pas (*sourires*). En ce qui concerne les transferts de compétences dans l'intercommunalité tout se passe bien. Le siège est désormais 7 rue des Chantiers, où les services transférés se sont regroupés. S'agissant du transport en site propre rue de la porte de Buc, il traversera en fait le camp militaire de Satory, qui va donc s'ouvrir pour Phébus et la SVTU. Pour le coût, approximatif, pour la Ville de l'opération des Chantiers, j'en reste en gros à un pourcentage de 8 à 9% d'une somme qui, il y a deux ou trois ans, devait être de 1,5 million. Pour la taxe professionnelle, l'assiette a diminué car depuis quatre ans, la masse salariale a progressivement été exclue des bases. En neutralisant ce changement, le déficit serait simplement de 1% en raison d'une part du départ de deux entreprises du quartier des Chantiers suite à leur absorption par d'autres sociétés et d'autre part de la diminution des activités du GIAT, d'où l'importance de nos efforts pour attirer des entreprises et, au moins dans un premier temps, faire que les départs soient compensés. En ce qui concerne Satory, c'est surtout les terrains du GIAT qui nous intéressent car ils sont directement utilisables. 20 hectares sur les 35 hectares du GIAT sont actuellement négociés pour transfert à des aménageurs ou des entreprises.

On peut effectivement se demander quelquefois pourquoi faire tant d'études et pourquoi un tel coût. Mais nous sommes sur un site si complexe que, pour éviter des erreurs, que vous pourriez ensuite légitimement nous reprocher, on est obligé de faire des études, certaines nous étant d'ailleurs imposées. Par exemple, pour le transport en site propre, le STIF nous impose une étude qui reprendra celle déjà réalisée en partie par Phébus pour la valider. Quand la préfecture de Région se dit prête à nous aider à aménager une partie de Satory, il nous faut cependant cofinancer une étude avec le ministère de la Défense et les directions départementale et régionale de l'Équipement.

Vous dites que nous n'en faisons pas assez en matière économique. Nous allons créer un poste supplémentaire pour aider Véronique GIRARD, qui a une lourde tâche. D'autre part, cela n'apparaît pas dans le budget, mais nous pratiquons beaucoup la coopération et le partenariat avec des entreprises. Au salon de l'immobilier d'entreprise par exemple, le stand a été financé par UNIMO, que pour notre part, nous avons hébergé au salon de Cannes.

S'agissant de la politique internationale, Monsieur GOSSELIN, notre priorité est de faire de la coopération décentralisée avec les pays les plus pauvres. Pour le reste, nous agissons aussi indirectement, par exemple avec les deux mois Saint Petersburg et quelques opérations de ce type.

Pour ce qui est des soins psychologique au centre pour les SDF, c'est le Secours catholique, qui gère ce centre, qui a la charge d'avertir l'hôpital ou des spécialistes quand ils se rendent compte qu'il y a une difficulté. Ils ont la charge complète, sanitaire et sociale, des intéressés.

M. de MAZIERES :

D'abord, on a parlé d'un coût de 128 000 euros pour le Mois Molière. En fait la subvention est de 76 000 euros depuis plusieurs années.

Si dans le document budgétaire nous indiquons ce montant de 128 000 euros, c'est en y intégrant les 52 000 euros de subventions que nous recevons du Département et de la Région. Il importe de bien préciser dans les documents de la Ville le montant réel de cette dépense pour éviter toute confusion. Par ailleurs, je vous remercie d'avoir dit combien vous appréciez cette manifestation.

M. GOSSELIN :

Effectivement, à ce prix-là vous m'en mettez trois !

M. de MAZIERES :

Pour les bibliothèques, discothèque comprise, les achats se montent à 370 000 euros. Il y a quelques années, lorsque je présidais la fédération des élus à la culture, nous avons fait une étude sur les bibliothèques municipales et j'avais été agréablement surpris en constatant que ce montant était important. Cela tît sans doute au fait que nous avons huit annexes, ce qui est positif pour la politique du livre. De plus, la Ville a fait un effort ces dernières années pour informatiser ces annexes, ce qui, disent les bibliothécaires, a transformé leur travail, et permis aux Versaillais de découvrir les fonds disponibles dans d'annexes. Sans faire d'autosatisfaction, je pense que notre effort, déjà ancien, pour l'achat de livres, est important et doit être maintenu.

Par ailleurs, on critique beaucoup la décentralisation de l'Etat. Soyons clairs : dans le projet de loi de décentralisation figure, après une rude bataille, la décentralisation des CNR, comme le nôtre, dont Mme DUCHENE s'occupe avec beaucoup de talent. Ces conservatoires ont des missions qui dépassent la ville, en particulier pour les troisièmes cycles. A partir du vote de la loi, ce troisième cycle sera attribué aux régions, ce qui donnera enfin un certain sens à l'intitulé de ces écoles. La décentralisation est donc en marche, et il ne faut pas avoir une vision seulement négative.

M. GABRIELS et Mme NEGRE ont parlé d'autres manifestations que le mois Molière. Mais on ne peut pas se disperser. Même si ce n'est pas une dépense importante, c'est une année de travail, pour repérer, contacter etc... Je pense qu'il faut avoir des politiques qui fédèrent. Un mois de spectacles, c'est extrêmement long et vous n'en trouverez probablement pas d'autre exemple en France. Mais bien sûr, il faut faire autre chose. C'est possible à partir des éléments fondamentaux de la culture que sont par exemple le CNR ou l'école des Beaux-arts -et très peu de villes en France en ont une. Vous avez aussi cité le centre de musique baroque, et nous en sommes très fiers car ce lieu qui fait le lien entre le passé et la création est une référence au niveau européen. Je pourrais citer aussi d'autres manifestations, comme la nuit du patrimoine, pour laquelle l'effort important que nous consentons figure dans un autre budget que celui de la culture, ou la semaine du goût, pour laquelle les commerçants se donnent beaucoup de mal, dont je suis presque aussi fier que le mois Molière, et dont ma collaboratrice Mme LEFEVRE s'occupe désormais plus que moi. Enfin, si je me permets de déborder de mon secteur, le festival des associations est une grande réussite grâce à Mme CABANES et ce qui fait le terreau de la culture ce sont les chorales, les associations autour du musée Lambinet par exemple : tout cela concourt à notre politique culturelle même de façon plus discrète.

Reste le problème du Château, qui est lourd pour tous. Néanmoins, depuis deux ans, l'Etat fait un effort exceptionnel pour le Château. Quant au parc Balbi, le Maire a dû se battre mais a été écouté et nous pouvons désormais l'utiliser. Aujourd'hui, la politique de l'Etat accompagne la vie culturelle de cette ville et nous pouvons en être fiers.

M. le Maire :

En dehors des manifestations prestigieuses comme le mois Molière, nous sommes invités en permanence à des événements culturels organisés dans la ville par d'autres que nous. Il est important que des synergies se créent. Par exemple, dans le cadre de la communauté du grand parc, le théâtre de Rocquencourt et celui de Fontenay-le-Fleury ont établi des relations avec Jean-Daniel LAVAL pour faire tourner des spectacles. Nous avons quand même une vie culturelle très animée.

Mme DUPONT :

On nous a parlé de personnel pléthorique à la mairie. Or nous essayons de mener une politique rigoureuse dans ce domaine. Après Aurélien GRESSIER, Je remercie les services, car dans certains on travaille vraiment beaucoup. Notre personnel est très féminisé, et beaucoup de gens travaillent à mi-temps ou à 80%, ce qui fait une rotation importante et certains jours des absences qui sont une charge de travail pour les agents en poste. Ne croyez donc pas qu'il y a pléthore d'agents municipaux, ce n'est pas si simple à gérer. Je remercie également les directeurs pour leur disponibilité.

Sur la politique en faveur des personnes handicapées, je rassure M. GOSSELIN, les 8 600 euros inscrits au budget ne concernent que la subventions aux associations pour leur marquer notre reconnaissance. Quand elles ont besoin de nous, elles savent pouvoir nous trouver. La politique de la Ville en faveur des personnes handicapées est bien plus importante, mais vous ne la trouvez pas ici puisqu'elle figure au budget du CCAS.. Avec le foyer Eole, et une cellule d'accueil de trois personnes, nous menons une politique active. Mme GIRAUD a d'ailleurs présidé hier soir le comité consultatif des personnes handicapées, auquel je n'ai pu assister et qui avait à l'ordre du jour la politique d'aide aux personnes ayant des difficultés visuelles. Elle peut vous donner une réponse sur ce point.

Mme GIRAUD :

A l'occasion de la réunion de hier soir, nous avons invité un représentant de Retina France, l'association Valentin Haüy et M. FONTAINE ainsi que M. OUANAS, directeur général adjoint chargé de la voirie puisque nous avons à l'ordre du jour cette question des personnes en difficulté sensorielle. Nous nous sommes mis d'accord pour essayer d'améliorer notamment l'accessibilité pour les malvoyants et les malentendants. Assistait à cette réunion un malvoyant accompagné d'un chien d'aveugle. Un agent de la ville, standardiste au CNR, va représenter l'association Valentin Haüy à notre comité consultatif.

Mme de BARMON :

Mme COULLOCH-KATZ s'inquiétait d'une baisse de 8% pour le budget des personnes âgées. Mme CABANES peut l'éclairer sur ce point précis, mais bien entendu le budget des personnes âgées ne diminue pas. Simplement il relève presque en totalité du CCAS. Mme NICOLAS qui participe assidûment aux réunions le sait bien. Dans le budget de la Ville ne figurent que les subventions aux associations, surtout à l'ASSADAVE, association d'aide ménagère à domicile. La subvention importante qu'elle a reçue en 2002 lui a permis de se relever des ses difficultés, et nous sommes revenus au niveau de subvention de 2001. Vous avez également voté lors de notre dernière séance en faveur d'une subvention de 8 000 euros pour l'aider à installer le matériel informatique qui lui a été offert par le Conseil régional.

M. MEZZADRI :

Chaque année, la direction de l'Environnement établit un baromètre pour vérifier que notre action répond bien aux attentes des Versaillais. Plutôt que de se fier à des reportages dans la presse, qui font des considérations globales, mieux vaut se référer à nos enquêtes, qui comportent d'autres questions. On constate ainsi que dans les préoccupations des Versaillais interrogés, la sécurité n'apparaît qu'en troisième ou quatrième position. Les instituts qui travaillent avec nous constatent chaque année que c'est une préoccupation pour moins de 30% des Versaillais alors que ce l'est pour 50% à 60% des habitants des villes de la même strate.

Le budget des espaces verts, page 186, semble en effet augmenter de 42% ou de 85% selon les colonnes. Mais en l'occurrence, il s'agit d'un ajustement comptable concernant les charges de personnel. Celles-ci n'augmentent globalement que de 2,64%, mais le personnel qui travaillait aux espaces verts dans d'autres directions, comme celle des sports, a été replacé dans cette direction, ce qui vous explique l'augmentation apparente. L'évolution réelle se trouve dans les dépenses autres que le personnel.

S'agissant de la qualité de l'eau, M. DEVYS avait posé le problème à la SEVESC. Nous avons interrogé les représentants des 24 autres communes, et il n'y a pas de critique de ce genre.

Enfin, puisqu'on s'est demandé ce que faisaient d'autres communes, j'ai utilisé un article du *Point* portant sur une centaine de communes et, en reprenant tous les chiffres, j'ai pu constater que les autres communes, qui n'ont pas toujours la même difficulté que nous en ce qui concerne la taxe professionnelle, ont les mêmes contraintes, face auxquelles elles augmentent l'impôt. On s'aperçoit ainsi que les pourcentages d'élévation des taxes locales sont inversement proportionnels à leur valeur nominale, ce qui signifie que les communes qui avaient déjà des taux élevés augmentent moins tandis que celles qui avaient des taux faibles, face à ces contraintes, augmentent un peu plus les taux.

Mme GALICHON :

Je réponds à M. GOSSELIN sur la crèche Jacques Veslot. En présentant une délibération à ce sujet en octobre, j'avais expliqué que ces travaux entrent dans le cadre du contrat départemental. Il s'agit d'une réhabilitation complète, extérieure comme intérieure, avec ravalement, couverture, chauffage, remise aux normes de la cuisine, isolation phonique, huisseries. De plus un décret d'août 2000 oblige les crèches à faire des lieux de vie. Alors qu'auparavant on faisait de grandes pièces, on recrée de petits lieux avec une dizaine de bébés au maximum. Il faut donc tout réaménager et refaire aussi le hall d'accueil des parents.

Au sujet de la gestion du temps, Mme NEGRE n'étant pas administratrice du CCAS n'a pas eu connaissance d'un projet très innovant de garde de la petite enfance que la caisse d'allocations familiales des Yvelines a remarqué et va diffuser auprès de la caisse nationale d'allocations familiales. Aujourd'hui, les parents, pour une garde à temps complet, payent un forfait de 20 jours par mois sur 11 mois. Avec les 35 heures, ils ont utilisé leur temps différemment. Nous avons donc proposé aux familles volontaires un forfait de 19 jours par mois, avec un calendrier préétabli de 11 jours sur l'année où elles s'engageaient à ne pas mettre leur enfant. Plus de 30% des familles y ont adhéré et la ville de Paris s'intéresse à cette innovation dans la gestion du temps.

M. MARVAUD :

Je n'ai pas entendu beaucoup de questions ce soir sur le sujet qui me préoccupe en priorité, mais j'ai entendu énormément d'âneries sur beaucoup de sujets qui dépassent largement mon domaine de compétence.

M. BERNOT :

C'est le sage sur la montagne.

M. MARVAUD :

Il est fascinant de voir les animaux aboyer immédiatement. En général, l'âne, quand on le traite d'âne, ne se reconnaît pas.

S'agissant du terrain de la piscine, il n'y a rien au budget de 2004, donc pas de projet inscrit pour l'instant puisque, vous l'avez vu, nous engageons des moyens importants pour la rénovation des gymnases et de la piscine. On ne peut pas tout faire.

Pour les tarifs à la piscine du Chesnay, j'ai une mauvaise nouvelle. La négociation n'a pu aboutir, les demandes du maire du Chesnay étant à nos yeux excessives. Il n'a pas souhaité revenir sur les propositions qu'il avait faites et que la commission des finances avait rejetées. Les Versaillais peuvent donc aller à la piscine du Chesnay, mais au tarif plein. Je les encourage plutôt à aller à Viroflay qui pratique les tarifs préférentiels, et évidemment à Satory où un certain nombre de créneaux horaires sont prévus. Cela ne signifie pas que nous ne discuterons plus avec Le Chesnay pour essayer de ramener ses élus à de meilleurs sentiments. Mais nous ne pouvons pas accepter n'importe quelles conditions financières. Ce n'est effectivement pas une obligation pour la ville du Chesnay de nous faire plaisir.

Monsieur GOSSELIN a souligné que le coût pour Satory était de 117 000 euros. Qu'il ait la gentillesse de le comparer au coût des piscines en 2003, qui atteignait 1 350 000 euros.

Nous sommes donc à 10% du coût pour la location, tandis que les dépenses ne sont pas faites pour la piscine de Montbauron.

M. GOSSELIN :

C'est évident.

M. MARVAUD :

Mais certaines évidences ont besoin d'être rappelées -ce commentaire ne s'adressant pas à vous. Par ailleurs je n'ai pas entendu d'autres questions, en tout cas pas d'intelligentes.

M. FONTAINE :

Le *Figaro* du 16 novembre a publié un article intitulé « Île-de-France, un géant aux pieds d'argiles ». J'en cite deux extraits. « Pour les responsables économiques et politiques, le diagnostic est sévère : l'Île-de-France est un malade qui s'ignore. La voici menacée d'asphyxie par les embouteillages et l'état des transports collectifs ». J'observe au passage que nos transports collectifs ne répondent pas à ce constat. Voici ensuite une citation de quelqu'un que nous connaissons tous : « les politiques ont la tentation de faire dans le court terme, du fonctionnement et du tout de suite visible ». Elle est de Jean-François BERNARDIN, président de la Chambre du commerce du Val d'Oise et des Yvelines. Ses propos doivent nous inciter à faire des études approfondies et sérieuses dans tous les domaines et en particulier dans celui des déplacements.

M. DEVYS :

M. de LESQUEN a beaucoup dit « il ne faut pas.. » et plus rarement « il faut.. ». Il faut par exemple récupérer je ne sais plus combien d'euros sur les fêtes et cérémonies. De quoi s'agit-il ? Du 11 novembre ? Du 8 mai ? De la remise de la médaille du travail ?

M. de LESQUEN :

De BARTABAS.

M. DEVYS :

Ce sont les anciens combattants ? La nuit du patrimoine ? On peut supprimer tout cela, les anciens combattants apprécieront, les Versaillais apprécieront. Supprimons aussi le festival des associations, elles apprécieront sûrement.

M. de LESQUEN, qui ne doit pas tout savoir ni tout comprendre en matière de gestion des collectivités locales, nous a dit également qu'il n'inscrirait pas la dépense nécessaire du fait de la loi SRU. Qu'il ne l'inscrive pas, et son budget sera rejeté par le préfet pour illégalité. Cette somme n'est pas inscrite, elle est prélevée. On peut faire ce qu'on veut, ou raconter ce qu'on veut, mais dans des limites raisonnables.

M. de LESQUEN :

Ce n'est pas vrai.

M. DEVYS :

Très bien, nous en parlerons au préfet.

Il nous dit aussi qu'il suffirait d'inscrire une somme au chapitre 772, et que cela fera de l'argent disponible. Mais non ! c'est une simple écriture d'ordre, dont l'objectif est de faire basculer des dépenses de classe 6 vers le haut du bilan, c'est-à-dire le compte 23 -on m'excusera de tomber dans les considérations techniques, mais j'y suis forcé- pour récupérer la TVA. Ce n'est en aucune manière un mécanisme de financement.

On peut donc supprimer les manifestations, d'anciens combattants, ne pas inscrire des dépenses obligatoires, mais inscrire des fausses recettes. Pourquoi pas.. Le préfet appréciera

M. BERNOT a dit plusieurs fois qu'il ne comprenait rien. Eh bien, Monsieur BERNOT, c'est vrai : Vous ne comprenez rien. (*rires*) Les crédits pour la police ne diminuent pas. Quand on lit bien le budget, on s'aperçoit qu'à la section parkings, les dépenses de personnel pour les ASVP qui passent de 566 000 euros en 2003 à 985 000 euros en 2004. En ce qui concerne la police municipale, les crédits passent de 890 891 euros en 2003 à 802 474 euros en 2004. le total nous donne 1 456 891 euros pour 2003, et pour 2004, 1 787 474 euros. En fait pour les dépenses de sécurité et de surveillance de parking, les frais de personnel augmentent de 330 806 euros, soit 22,66%.

Madame MASSE, elle, doit être une des rares versaillaises qui ne connaisse pas la Gaîté, cet immeuble à l'entrée du bailliage qui a été préempté le moment venu par la ville puis cédé à une SA d'HLM. A l'époque, c'est notre collègue Robert CREBASSA qui avait fait cela. De plus Madame MASSE n'a pas beaucoup de mémoire. Comme Mme COULLOCH-KATZ avait rappelé à M. BERNOT la composition politique de sa liste, je vais lui rappeler quels Versaillais y figurent.

M. de LESQUEN :

Cela prouve que nous ne sommes pas sectaires.

M. DEVYS :

Les logements sociaux faits dans des immeubles anciens, rue Philippe de Dangeau, rue Ducis à l'angle du bailliage, rue de Satory dans la maison natale de Hoche, et à l'angle du passage Saladin, sont d'une qualité architecturale et sociale exceptionnelle. Et par qui ont-ils été réalisés ? Par un membre de sa liste, Monsieur Robert CREBASSA, qui était à l'époque adjoint en charge du logement.

M. de LESQUEN :

On pouvait lui faire confiance, à lui. (*rires*)

M. DEVYS :

Quand c'est quelqu'un appartenant à la même liste que Mme MASSE, qui ignore d'ailleurs ce qu'il a fait, c'est bien ; quand c'est nous, c'est beaucoup moins bien. Plus grave peut-être, Madame MASSE ne connaît même pas le père de Mme LEHERISSEL.

M. de LESQUEN :

Alors là, franchement !

M. DEVYS :

Pour compléter ce qu'a dit M. de MAZIERES, les achats de livres pour la bibliothèque sont globalisés dans la ligne « autres dépenses » et passent de 399 493 euros en 2003 à 420 882 euros en 2004, soit 5,2% d'augmentation.

M. GOSSELIN :

Vous avouerez qu'il faut le savoir.

M. DEVYS :

Je ne conteste pas que les documents comptables, même si nous faisons tout ce que nous pouvons pour les rendre clairs, comportent des zones d'ombre. Il est normal, démocratique, intéressant, constructif que vous posiez ce genre de question et que nous y répondions.

Madame NEGRE, à propos du premier appel d'offres sur les piscines, pour le lot « gros œuvre », trois entreprises ont retiré un dossier et une seule a répondu. La commission d'appel d'offres a alors décrété que l'appel d'offres était infructueux parce que les prix proposés ne convenaient pas et surtout en raison du fait qu'une seule entreprise – peu importe laquelle – avait répondu. Je m'associe aux remerciements aux fonctionnaires car M. GUEANT vient de se renseigner, à 22 heures 10, pour savoir combien de dossiers ont été remis aux entreprises ... 136 dossiers ont été remis pour différents lots. A ce jour, cinq ont été rendus pour le gros œuvre, et non plus un comme pour le dernier appel d'offres.

En ce qui concerne la taxe professionnelle du Château, nous nous en préoccupons depuis longtemps. Nous avons eu recours à un cabinet spécialisé qui n'a pas fait une étude mais a analysé l'activité économique autour du Château et nous a dit qu'une telle pouvait y être assujettie et telle autre non. Une discussion est en cours non pas avec le Château, mais avec l'administration fiscale, car c'est à celle-ci de décider s'il y aura taxation ou pas. Mais vous savez, cher Maître, on voit toutes sortes de choses en ce monde. C'est ainsi que nous nous sommes aperçu qu'un organisme qui dépendait du barreau ne payait pas ses impôts, et nous avons été obligés de demander à l'administration fiscale de faire quelques rôles supplémentaires, ce que le bâtonnier n'a pas manqué de me rappeler à l'ouverture solennelle du barreau, en me disant que décidément la Ville était bien gérée ! (*rires*).

En ce qui concerne l'action sociale de la Ville et les personnes âgées, l'aide facultative au CCAS est passée de 1,5 million en 2003 à 2,9 millions en 2004, soit 98% d'augmentation. La diminution des crédits que relevait Mme COULLOCH-KATZ correspond à une diminution des voyages des centres sociaux. Nous faisons des économies de gestion, c'est vrai, mais ni le Maire ni aucun de nous ne souhaitons faire d'économie sur ce type de population.

M. le Maire :

En ce qui concerne l'investissement que nous avons fait pour BARTABAS, je ne le regrette point. Il est valorisant pour l'image de la Ville, répond à notre histoire, et le spectacle marche bien puisque depuis février il y a 500 entrées chaque matin, et aux vacances de la Toussaint, 1000 entrées le samedi, 1500 le dimanche. Depuis février, le chiffre d'affaires atteint plus de 800 000 euros. Nous parlions de taxe professionnelle. Je serai heureux quand nous en bénéficierons aussi sur cette activité.

M. BERNOT :

Je voudrais revenir sur des questions précises que j'ai posées. Au préalable, je veux rétablir la vérité. M. BANCAL m'a cité en disant que je m'étais exprimé sur le logement social. Pas du tout, j'ai parlé de la sécurité. Je n'ai pas cité des sondages, j'ai cité des faits. Quant à avoir la fibre sociale, je ne sais pas ce qu'il en est pour M. BANCAL, mais pour ma part, je l'ai.

Je ne suis pas du tout satisfait par les réponses de M. DEVYS. J'ai posé deux questions précises, qui concernent l'argent des contribuables, mais je n'ai pas eu de réponse. J'ai cru discerner dans les propos de M. MEZZADRI, qui ne m'a pas cité, un pas dans le sens d'une réponse. Je ne retrouve quand même pas mes 2 617 000 euros. Vous avez dit qu'il y avait eu des transferts de personnel vers le service des espaces verts. J'aimerais que M. DEVYS, qui est un acrobate et qui comprend tout, nous dise où se trouve la différence. C'est une somme que 2,6 millions, et la question est tout à fait précise.

Quant à la police municipale, personne ne m'a répondu. Je lis dans les documents distribués que son budget de fonctionnement était passé de 1 013 695 euros en 2003 à 950 341 euros en 2004, soit une diminution de 6,24%. Personne ne m'a expliqué. La réponse était-elle dans les jongleries de M. DEVYS ? Il a parlé des parkings, je ne vois pas tellement le rapport. Je regarde les documents, et page 24 on trouve les chiffres que je viens de citer.

M. DEVYS :

Vous avez dit plusieurs fois que vous ne compreniez rien, et je vous ai répondu que j'avais bien compris que vous ne compreniez rien. Cela au moins est très clair.

M. BERNOT :

Mais répondez moi.

M. DEVYS :

Je vous ai répondu, je vais vous répondre de nouveau, et je propose à M. le Maire que ce soit la dernière fois, car je suis fatigué.

M. BERNOT :

Et répondez moi sur les 2,6 millions également.

M. DEVYS :

J'ai déjà répondu, et vous n'avez pas entendu. Mais de toute façon, comme vous ne comprenez rien, c'est réglé. Je vous ai expliqué que lorsqu'on additionne les dépenses de personnel des ASVP qui sont dans le chapitre « parkings » et les dépenses de personnel de la police -ces personnels ne sont pas assermentés de la même manière- pour 2003 puis pour 2004, on constate qu'il y a 300 00 euros de plus, soit 22,7% de plus. Si vous ne comprenez pas cela, je ne sais vraiment pas ce qu'il faut faire.

M. BERNOT :

Je ne sais pas ce que sont les ASVP.

M. DEVYS :

Vous ne savez rien.

M. le Maire :

Ecoutez, lisez le rapport ! M. MEZZADRI va répondre à votre première question sur les 2,6 millions.

M. MEZZADRI :

Des personnels travaillaient depuis des années sur les espaces verts, mais étaient dans des services différents : l'hôtel de ville, l'administration générale, les cimetières, la voirie, la propreté, d'autres encore. Ils ont tous été reclassés dans le service des espaces verts. C'est dans chacun des autres services qu'on trouve donc les économies comptables, qui vont de 0,3 à 0,6 million, pour un total de 2,3 millions. Ils n'ont pas changé de poste, il s'agit d'un reclassement comptable.

M. BERNOT :

Je suis heureux d'avoir affaire à quelqu'un de courtois qui répond sans agressivité. Si vous pouviez me mettre cela par écrit, cela m'agréerait.

M. le Maire :

Nous allons maintenant voter le budget.

M. de LESQUEN :

Le groupe URV n'est pas encore intervenu sur la culture, chapitre 923. (*protestations*).

M. le Maire :

J'ai donné la parole à votre groupe tout à l'heure, vous n'aviez qu'à intervenir alors.

M. de LESQUEN :

Vous refusez que nous intervenions sur le chapitre 923 ? Je demande qu'il soit bien consigné au procès-verbal que vous refusez de donner la parole au groupe URV sur ce chapitre.

M. le Maire :

Je vais donner encore la parole à deux personnes qui me l'ont demandé, M. de LESQUEN et Mme COULLOCH-KATZ .

En ce qui concerne le vote, je vous proposerai ensuite pour respecter la procédure, et comme je l'ai fait l'année dernière, d'émettre un vote d'ensemble sur le budget principal d'abord, sur le budget annexe de l'assainissement ensuite, qui seront ainsi réputés avoir été votés par chapitres. L'an dernier vous m'aviez donné votre accord à l'unanimité.

M. de LESQUEN :

Je regrette que le débat n'ait pas été organisé par chapitre, ce qui aurait été beaucoup plus clair. Nous sommes passés constamment d'un sujet à l'autre. J'ai fait une intervention générale sur le

budget. M. COLOMBANI est absent, et je n'ai pas pu intervenir à sa place sur la culture. Si vous aviez organisé le débat par chapitre comme il se doit, j'aurais pu le faire. C'est pourquoi je vous demande la parole pour dire quelques mots sur le sujet (*murmures*)

M. le Maire :

Je vous la donne.

M. MARVAUD :

Vous êtes trop bon, Monsieur le Maire.

M. de LESQUEN :

Nous apprécions, comme tous ici, le mois Molière. Je trouve également, comme M. de MAZIERES, que le week-end du goût était une très bonne idée. La France a ce mérite d'avoir su faire de la cuisine un art, et c'est, je crois, un des signes de sa grandeur. Dans ce domaine, nous pensons que ce qui se fait est bien en général, que le Musée Lambinet est un bon musée, et même que le théâtre Montansier, sans avoir une programmation extraordinaire, fonctionne relativement bien.

Nos critiques tiennent à ce qui n'est pas fait. (*ah ! sur plusieurs bancs*) Nous regrettons que Versailles ne tire pas tout le parti de sa dimension internationale. Quelqu'un est intervenu sur les relations internationales. Il ne s'agit pas de payer des voyages à des adjoints sympathiques, mais de favoriser la mise en valeur du nom de Versailles dans le monde. Ce nom est porteur et il est dommage que Versailles ne soit pas ce qu'elle devrait être, une grande ville culturelle et intellectuelle mondiale. Autrement dit, la politique culturelle que vous menez est une bonne politique culturelle d'une ville ordinaire. Elle n'a pas la dimension qu'il faudrait pour la ville de Versailles.

Symboliquement, le paiement du petit parc montre combien le Château tourne le dos à la ville. Il semble se moquer de ce qui s'y passe, et une des grandes insuffisances de la politique culturelle-peut-être aussi en raison de la mauvaise volonté du Château, mais le fait est là- est de ne pas réussir à créer des synergies. Or la culture rejoint le tourisme qui rejoint le développement économique. Le déclin économique que l'on constate depuis dix ans est la conséquence de cette absence de synergie. Ce n'est pas BARTABAS qui, contrairement à ce que vous avez dit n'est pas dans la tradition du Château – c'est le projet Henriquet qui était dans cette tradition - qui y remédiera.

M. THOBOIS :

Il fait quand même salle comble.

M. de LESQUEN :

Last but not least, malheureusement ce que vous voulez faire aux Chantiers avec la création d'un multiplex est de nature à tuer le cinéma dans le centre de Versailles. La vie culturelle à Versailles, c'est aussi des cinémas dans le centre. C'est une mauvaise action culturelle que de vouloir créer un multiplex totalement banal, qui serait le même n'importe où, en ville nouvelle par exemple, faisant ainsi disparaître les cinémas du centre-ville et l'animation qu'ils créent.

Nous estimons donc que votre politique culturelle, malgré ses côtés positifs, n'est pas à la hauteur des ambitions que vous devriez avoir et que nous avons pour notre ville.

Sur la méthode, nous demandons dès à présent et pour l'avenir l'application de la loi, c'est-à-dire le débat et le vote par chapitre. Nous ne sommes pas d'accord pour passer muscade et faire comme si la loi n'existait pas.

Mme COULLOCH-KATZ :

En commission des finances lorsque nous avons rejeté la délibération concernant les tarifs à la piscine du Chesnay, nous avons demandé quels étaient les termes de l'accord passé avec Versailles lorsque la piscine du Chesnay était en travaux.

M. MARVAUD :

C'était un accord direct. Il n'y avait pas eu, à l'époque de délibération présentée au Conseil municipal. Cette absence est l'un des arguments utilisés aujourd'hui par la ville du Chesnay qui dit que s'il y avait eu délibération du conseil municipal de Versailles, elle se serait alignée sur ce qui avait été fait à l'époque. J'ai qualifié cette position de mauvaise foi absolue. Les habitants du Chesnay ont pu bénéficier des tarifs versaillais pendant toute la durée de la fermeture de leur piscine. C'est regrettable. Mais rien n'est terminé.

Mme COULLOCH-KATZ :

Une dernière chose, pour M. de LESQUEN : vous avez dit tout à l'heure que vous n'étiez pas sectaire pour la composition de votre liste. Je suis satisfaite que vous reconnaissiez la véracité de mes propos.

M. de LESQUEN :

C'est l'évidence, nous avons toujours voulu dépasser les clivages.

M. VOITELLIER :

A propos des relations internationales, je souligne le travail de l'Office du tourisme, qui ne se fait pas sous cette rubrique, mais dont le budget très important sert à faire la promotion de la ville. De même la nouvelle politique à l'égard du camping va dynamiser le tourisme et l'image de la ville à l'étranger.

M. de LESQUEN :

C'est vrai.

M. le Maire :

Je vous demande de nouveau si, comme l'année dernière, vous êtes d'accord pour émettre un vote d'ensemble sur le budget.

M. de LESQUEN :

Non, nous ne sommes pas d'accord. Nous demandons l'application de la loi.

M. le Maire :

La loi était la même l'année dernière, et vous avez accepté.

M. de LESQUEN :

Nous avons eu tort.

M. DEVYS :

Vous êtes un instable.

M. le Maire :

On peut commettre une erreur et changer.

M. de LESQUEN :

Nous connaissions mal la loi.

M. le Maire :

Cela m'étonne de vous. Vous nous dites toujours la connaître, mais dans ce cas vous ne la connaissiez pas... D'ailleurs si le vote avait été mal fait, le préfet l'aurait sanctionné lors du contrôle de légalité.

Mais puisque M. de LESQUEN veut cette année changer son fusil d'épaule et voter par chapitre, nous allons le faire. Je vous rappelle auparavant le texte de l'exposé des motifs et de la délibération qui vous a été soumise :

Conformément aux dispositions contenues dans le code général des collectivités territoriales, je sou mets à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2004 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 134.211.650 €.

Par ailleurs, je vous propose d'attribuer, dès à présent, les subventions et fonds de concours individualisés à imputer sur les crédits inscrits au budget primitif 2004. Le détail est précisé dans le délibéré. Une prochaine délibération complétera les subventions accordées aux diverses associations, dès que la Ville aura été saisie des demandes et après examen des dossiers.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) adopte le budget primitif de la ville de Versailles pour 2004 présenté par Monsieur le Maire ;*
- 2) précise que les crédits du budget principal et du budget annexe du service d'assainissement de la Ville sont votés par chapitre ;*
- 3) accorde aux associations et aux organismes désignés ci-après une subvention qui leur sera attribuée au titre de l'exercice 2004.*

<i>BUDGET VILLE</i>	
<i>Bénéficiaire</i>	<i>Proposition 2004 (en euros)</i>
<i>Secteur culturel</i>	
<i>923-313-67443 – Théâtre Montansier 2003/2004</i>	<i>1.021.409</i>
<i>923-33.1-6574.12 – Centre de Musique Baroque</i>	<i>91.469</i>
<i>923-33.1-6574.20 – C.3.M. (subvention de fonctionnement école de musique)</i>	<i>42.838</i>
<i>923-33.2-6574.20 – C.3.M. (concours interscolaire d’art dramatique)</i>	<i>15.245</i>
	<i>58.083</i>
<i>Secteur économie locale</i>	
<i>929-90.1-658.1 – aides à l’emploi (Mission Locale Intercommunale de Versailles)</i>	<i>73.450</i>
<i>929-95.0-6574.40 – subvention à l’Office de Tourisme (charges récurrentes)</i>	<i>484.590</i>
<i>929-95.0-6574.43 – subvention à l’Office de Tourisme (charges ponctuelles)</i>	<i>87.788</i>
<i>929-95.0-6574.41 – subvention à l’Office de Tourisme (remboursement d’emprunt)</i>	<i>36.969</i>
	<i>609.347</i>
<i>Secteur scolaire</i>	
<i>922-255.0-65736.1 – subvention à la Caisse des Ecoles</i>	<i>10.824</i>
<i>Secteur interventions sociales et famille</i>	
<i>925-520.0-65736.0 – subvention au C.C.A.S</i>	<i>6.695.000</i>
<i>925-524.0-6574.9 – autres aides sociales (caisse d’entraide)</i>	<i>370.000</i>
<i>925-524.0-6574.28 – Versailles Associations</i>	<i>297.300</i>

<i>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT</i>	
<i>Associations bénéficiaires</i>	<i>Proposition 2004 (en euros)</i>
<i>chapitre 64 – charges de personnel</i>	
<i>- 6472 – versements aux comités d’entreprise (Caisse d’Entraide)</i>	<i>8.100</i>

4) adopte le tableau des effectifs figurant dans le document “ Annexes ” joint à la présente délibération ;

5) arrête les balances de ces budgets aux chiffres suivants :

SECTIONS	Mouvements budgétaires		Mouvements réels	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	32 068 800 €	32 068 800 €	30 676 800 €	21 451 440 €
FONCTIONNEMENT	97 417 200 €	97 417 200 €	86 018 886 €	95 244 246 €
TOTAUX	129 486 000 €	129 486 000 €	116 695 686 €	116 695 686 €
BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT				
INVESTISSEMENT	2 203 650 €	2 203 650 €	1 766 600 €	1 300 250 €
FONCTIONNEMENT	2 522 000 €	2 522 000 €	1 618 600 €	2 084 950 €
TOTAUX	4 725 650 €	4 725 650 €	3 385 200 €	3 385 200 €
BUDGET DE LA VILLE (y compris le budget annexe du service d'assainissement)				
INVESTISSEMENT	34 272 450 €	34 272 450 €	32 443 400 €	22 751 690 €
FONCTIONNEMENT	99 939 200 €	99 939 200 €	87 637 486 €	97 329 196 €
TOTAUX	134 211 650 €	134 211 650 €	120 080 886 €	120 080 886 €

Avis favorable des commissions concernées.

Nous passons au vote par chapitre.

Budget primitif

- Section de fonctionnement

Les chapitres 920 à 928, successivement mis aux voix, sont adoptés avec 11 voix contre (groupes de l'Union pour le renouveau de Versailles et de la Gauche plurielle) et 2 abstentions (groupe Radical et Verts)

Le chapitre 929, mis aux voix, est adopté avec 11 voix contre (groupes de l'Union pour le renouveau de Versailles et de la Gauche plurielle) et 2 abstentions (groupe Radical et Verts), M. BERTET et M. VOITELLIER ne prenant pas part au vote.

Les chapitres 930 à 935, successivement mis aux voix, sont adoptés avec 11 voix contre (groupes de l'Union pour le renouveau de Versailles et de la Gauche plurielle) et 2 abstentions (groupe Radical et Verts)

L'ensemble du budget de fonctionnement, mis aux voix, est adopté avec 11 voix contre (groupes de l'Union pour le renouveau de Versailles et de la Gauche plurielle) et 2 abstentions (groupe Radical et Verts)

-section d'investissement

Les chapitres 900 à 909, 911 à 914 et 919 successivement mis aux voix, sont adoptés avec 11 voix contre (groupes de l'Union pour le renouveau de Versailles et de la Gauche plurielle) et 2 abstentions (groupe Radical et Verts)

L'ensemble du budget d'investissement, mis aux voix, est adopté avec 11 voix contre (groupes de l'Union pour le renouveau de Versailles et de la Gauche plurielle) et 2 abstentions (groupe Radical et Verts)

Budget annexe du service de l'assainissement

-section d'investissement

Les chapitres 10, 13, 16, 20, 21, 23, 26, 28 et 021 successivement mis aux voix, sont adoptés avec 13 abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles, groupe de la Gauche plurielle et groupe Radical et Verts)

L'ensemble du budget d'investissement, mis aux voix, est adopté avec 13 abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles, groupe de la Gauche plurielle et groupe Radical et Verts)

-section d'exploitation

Les chapitres 11, 12, 65 à 68, 70, 75, 76, 77 et 023 successivement mis aux voix, sont adoptés avec 13 abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles, groupe de la Gauche plurielle et groupe Radical et Verts)

L'ensemble du budget d'exploitation, mis aux voix, est adopté avec 13 abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles, groupe de la Gauche plurielle et groupe Radical et Verts)

2003.12.229

Exercice 2003 - Budget Principal – Décision modificative n°3

Budget annexe du service de l'Assainissement – Décision modificative n°2

M. DEVYS :

La présente décision modificative a pour objet de procéder à divers virements de crédits en matière de personnel et ainsi réajuster la prévision de certains chapitres en section de fonctionnement.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) décide de modifier les crédits de dépenses et de recettes du budget principal et du budget annexe du service de l'assainissement pour l'exercice 2003 ;

2) vote les décisions modificatives suivantes :

I. Exercice 2003 - Budget principal - Décision Modificative n°3

Imputations				Libellés	Désaffectations	Affectations	
Chapitre	Article	Nature	Service		-	+	
920	020.0	64111	4310	Services généraux des administrations publiques locales			
				<i>Administration générale, frais communs</i>			
				Rémunération principale	445 000,00		
			64118	4310	Autres indemnités	90 000,00	
			64131.0	4310	Traitement de base non titulaires	90 000,00	
	022.0	64111	4310	<i>Etat civil - démographie</i>			
				Rémunération principale	80 000,00		
	022.1	64118	4310	<i>Elections - bureau militaire</i>			
				Autres indemnités	80 000,00		
	026	64111	4310	<i>Cimetières</i>			
			Rémunération principale	40 000,00			
Sous total chapitre 920					825 000,00	-	
921	113	64118	4310	Sécurité et salubrité publiques			
				<i>Pompiers, incendies et secours</i>			
				Autres indemnités	60 000,00		
Sous total chapitre 921					60 000,00	-	
922	211.0	64111	4310	Enseignement - Formation			
				<i>Ecoles maternelles publiques</i>			
					Rémunération principale		50 000,00
	212.0	64111	4310	<i>Ecoles élémentaires publiques</i>			
Rémunération principale					57 000,00		
Sous total chapitre 922					-	107 000,00	
923	311.0	64111	4310	Culture			
				<i>Conservatoire national de région</i>			
					Rémunération principale	155 000,00	
	321	64111	4310	<i>Bibliothèques et médiathèques</i>			
Rémunération principale				100 000,00			
Sous total chapitre 923					255 000,00	-	

924	421.0	64111	4310	Sport et jeunesse			
				<i>Centres de loisirs maternels et garderies</i>			
				Rémunération principale		145 000,00	
			64131.0	4310	Traitement de base non titulaires	130 000,00	
			6453	4310	Cotisations aux caisses de retraite	130 000,00	
	421.1	64131.0	4310	<i>Centre de loisirs primaire</i>			
				Traitement de base non titulaires		130 000,00	
	421.2	64131.0	4310	<i>Centre d'initiation sportive</i>			
				Traitement de base non titulaires		100 000,00	
	Sous total chapitre 924					-	635 000,00

I. Exercice 2003 - Budget principal - Décision Modificative n°3 (suite)

Imputations				Libellés	Désaffectations	Affectations
Chapitre	Article	Nature	Service		-	+
925	510	64111	4310	Interventions sociales et santé <i>Santé - services communs</i> Rémunération principale	51 000,00	
Sous total chapitre 925					51 000,00	-
926	63.1	64111	4310	Famille <i>Centres socio-culturels</i> Rémunération principale		190 000,00
Sous total chapitre 926					-	190 000,00
927	70.1	64111	4310	Logement <i>Amélioration et réhabilitation de l'habitat</i> Rémunération principale	31 000,00	
Sous total chapitre 927					31 000,00	-
928	812	64111	4310	Aménagement et services urbains <i>Collecte et traitement des ordures ménagères</i> Rémunération principale		267 000,00
Sous total chapitre 928					-	267 000,00
929	90.0	64111	4310	Action économique <i>Interventions économiques</i> Rémunération principale		23 000,00
Sous total chapitre 929					-	23 000,00
TOTAL GENERAL					1 222 000,00	1 222 000,00

II. Exercice 2003 - Budget annexe du service de l'assainissement - Décision Modificative n°2

Imputations				Libellés	Désaffectations	Affectations
Chapitre	Article	Nature	Service		-	+
011		6288	2320	Charges à caractère général Autres services extérieurs - divers	15 000,00	
Sous total chapitre 011					15 000,00	-
012		6411	4310	Charges de personnel et frais assimilés Salaires, appointements et commissions de base		15 000,00
Sous total chapitre 012					-	15 000,00
TOTAL GENERAL					15 000,00	15 000,00

Avis favorable des commissions concernées

M. de LESQUEN :

Cette décision modificative est à la marge d'un budget que nous condamnons et qui se traduit par une augmentation des impôts de 19%.

M. MARVAUD :

Holala !

M. de LESQUEN :

Comment ? Je donne l'opinion de mon groupe sur une décision modificative et on essaye de me faire taire ! C'est hallucinant ! (*protestations*)

M. le Maire :

Allez-y. Et que chacun écoute !

M. de LESQUEN :

Quel que soit l'intérêt des dépenses qui sont prévues, mais qui ne sont pas financées par redéploiement, nous ne pouvons que voter contre cette décision modificative.

M. le Maire :

Par courtoisie, je vous fais observer que nous votons aussi la décision modificative sur le budget de l'assainissement. Comme vous vous êtes abstenus sur ce budget, par cohérence vous pourriez aussi vous abstenir. (*rires et applaudissements*)

M. de LESQUEN :

Effectivement, excusez-moi.

M. DEVYS :

Vous parlez pour ne rien dire !

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec 13 abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles, groupe de la Gauche plurielle et groupe Radical et Verts)

2003.12.230**Tarifs municipaux – Année civile 2004** (tableau en annexe)**M. DEVYS :**

Chaque année, nous sommes amenés à fixer les tarifs des services municipaux.

Je vous invite aujourd'hui à examiner les propositions d'évolution des tarifs applicables pour l'année civile 2004.

Une seconde délibération interviendra au printemps pour les tarifs applicables pour l'année scolaire 2004- 2005.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) *décide de fixer les tarifs municipaux selon le tableau joint. Ces tarifs prennent effet au 1^{er} janvier 2004;*

2) *dit que les recettes afférentes seront imputées au budget de la Ville aux chapitres, articles et comptes par nature concernés.*

Avis favorable des commissions concernées.

En commission des Finances, nous avons essayé de répondre point par point aux questions, et nous avons expliqué pourquoi il y avait des dérogations à la hausse de 5%.

Mme LEHERISSEL :

M. GRESSIER a fait état d'un contexte économique difficile. Alors que l'inflation est de 1,5%, une augmentation de 5% des tarifs nous paraît scandaleuse. C'est une inflation bureaucratique des coûts et non de la bonne gestion. Nous ne pouvons l'accepter.

M. le Maire :

Il s'agit d'une augmentation moyenne qui ne représente toujours pas la moitié du prix de revient du service rendu. Si vous souhaitez que nous augmentions les impôts à due concurrence, présentez un amendement, je suis prêt à l'accepter. Mais apparemment, ce n'est pas le cas.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec 11 voix contre (groupes de l'Union pour le renouveau de Versailles et de la Gauche plurielle) et 2 abstentions (groupe Radical et verts)

M. de LESQUEN :

Je reviens sur la délibération 229. Nous nous sommes fait berné, car elle portait sur deux décisions modificatives, dont l'une concernait l'assainissement, mais l'autre le budget principal. Mais comme nous ne pouvons nous abstenir sur la première et voter contre la seconde, tant pis, nous ne revenons pas sur notre vote.

M. le Maire :

Pas du tout. Il est vrai qu'il aurait fallu deux délibérations différentes. Puisque ce n'est pas le cas, il aurait fallu procéder à un vote séparé sur chacune des deux décisions modificatives. Je considère donc, si nul ne s'y oppose, que le résultat du vote sur la délibération 229 est le suivant :

Le projet de décision modificative n° 3 au budget principal est adopté avec 11 voix contre (groupes de l'Union pour le renouveau de Versailles et de la Gauche plurielle) et 2 abstentions (groupe Radical et Verts)

Le projet de décision modificative n°2 au budget annexe de l'assainissement, mis aux voix, est adopté avec 13 abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles, groupe de la Gauche plurielle et groupe Radical et Verts)

2003.12.231**Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du camping de la ville de Versailles – Choix du délégataire****M. BUFFETAUT :**

Lors de sa séance du 22 mai 2003, le conseil municipal a décidé du principe du renouvellement de la délégation de service public du camping qui arrive à expiration le 31 décembre 2003. La forme choisie a été la concession avec obligation d'entreprendre les travaux nécessaires pour un classement 3 étoiles. La commission consultative des services publics locaux, réunie le 12 mai 2003, a émis un avis favorable pour renouveler cette délégation sous forme de concession.

La procédure a été la suivante :

- 23 mai 2003 : envoi d'un appel à candidature dans la « Gazette Officielle du Tourisme » et le « Parisien » ;
- 7 juillet 2003 : date limite de dépôt des candidatures ;
- 8 juillet 2003 : ouverture des plis par la commission de délégation de service public. 5 candidatures ont été reçues et retenues :

- Parc St James Gassin ;
 - Fonccast ;
 - Huttopia Indigo ;
 - Camping international de Versailles ;
 - Campéoles.
- Juillet 2003 : envoi du cahier des charges permettant de formuler une offre et comprenant :
 - un projet de contrat ;
 - un résumé des études effectuées sur le camping préalablement au renouvellement de la délégation de service public et qui ont conduit à repositionner le camping en 3 étoiles ;
 - un inventaire des installations et du matériel ;
 - le plan du terrain ;
 - la liste des travaux nécessaires à une classification en 3 étoiles ;
 - le règlement sanitaire départemental ;
 - la réglementation du plan local d'urbanisme arrêté le 30 avril 2003 , zone USP et NL ;
 - le plan de découpage des emplacements ;
 - le décret n°93-39 du 11 janvier 1993 portant définition du classement 3 étoiles.

L'offre des candidats devait contenir, entre autres éléments :

- le projet de contrat complété ;
 - une proposition de redevance ;
 - des comptes prévisionnels sur 5 ans ;
 - une proposition de tarifs ;
 - une description du projet comportant des éléments sur le personnel, les investissements prévus, le délai de réalisation des travaux de classification en 3 étoiles, les activités proposées.
- 5 septembre 2003 : date limite de dépôt des offres.
 - 9 septembre 2003 : ouverture des plis. 4 sociétés ont fait une offre. La société Parc Saint James Gassin a présenté un courrier de désistement.
 - 16 septembre 2003 : la commission de délégation de service public a émis un avis favorable pour que les négociations soient menées avec les quatre candidats ayant remis une offre :
 - Fonccast ;
 - Huttopia Indigo ;
 - Camping international de Versailles ;
 - Campéoles.

Une période de négociation s'est alors ouverte au cours de laquelle les représentants de la Ville et de l'Office de tourisme, ont reçu les quatre candidats le 17 octobre 2003.

I/ Il est apparu à l'ensemble de la commission que la proposition de Huttopia Indigo présente le plus de points positifs :

1. Une rénovation complète du site :

Huttopia Indigo propose une rénovation complète du site, qui comprend notamment le ravinement des sols, le soin apporté aux arbres, ainsi que la construction de 4 blocs sanitaires en lieu et place des 12 édicules dispersés actuellement sur le site. Cette rénovation sera effectuée sous les directives de l'Office National des Forêts avec lequel cette société est conventionnée. Ainsi, les équipements et les services proposés dans cet espace seront conçus avec un souci constant de préservation de l'environnement et d'intégration dans le paysage.

2. Un investissement total important :

L'investissement total s'élève à environ 1 600 000 €, soit près du double de celui proposé par les autres candidats. Il comprend notamment l'installation d'une petite piscine et l'implantation de quarante « résidences » de plein air – des mobilhomes de qualité. Ces équipements permettront d'améliorer fortement la fréquentation du camping et d'accroître la durée des séjours, laissant ainsi prévoir un chiffre d'affaires d'environ 750 000 € à l'horizon 2008. Cet accroissement de la fréquentation bénéficiera à l'ensemble du commerce versaillais mais également à la Ville grâce à l'augmentation de la taxe de séjour.

3. Un retour financier substantiel pour la Ville :

La redevance fixe proposée par Huttopia Indigo s'élève à 38 000 € par an. Elle est inférieure de 2 000 € à celles proposées par d'autres candidats mais compte tenu de la part variable qui a été négociée favorablement (10 % du chiffre d'affaires « camping » à partir de 140 000 € et 2 % du chiffre d'affaires « locatifs » à partir de 300 000 €) et des retombées de la taxe de séjour, les recettes sont estimées à 1 000 000 € sur la période de douze ans. En tenant compte des frais financiers que la Ville n'aura pas à supporter sur les investissements mobiliers, le concessionnaire les prenant à sa charge, le retour financier total pour la Ville sur douze ans s'élève à environ 1 320 000 €.

II/ Les offres des autres candidats

L'offre du deuxième candidat, Camping International de Versailles, actuel gestionnaire du camping, fait apparaître un retour financier pour la Ville de l'ordre de 1 170 000 € sur douze ans. Cependant, il convient de souligner que lors de la présentation de sa candidature en 1998, son budget prévisionnel prévoyait un chiffre d'affaires de près de 400 000 € pour 2002. Or, force est de constater que cette donnée était largement surestimée puisque le chiffre d'affaires effectivement réalisé en 2002 n'a atteint que 285 000 €, après avoir stagné de 1998 à 2001 entre 220 000 € et 240 000 €.

L'analyse de la proposition du troisième candidat, Campeole, laisse envisager un retour financier pour la Ville d'environ 1 000 000 €. Toutefois, le montant prévu par ce candidat pour la rénovation ou la reconstruction des édifices est de 100 000 €, ce qui semble très insuffisant au regard des estimations fournies par la direction du patrimoine de la Ville mais aussi en comparaison des propositions des deux premiers candidats.

L'offre du quatrième candidat, Foncast, présente un faible retour financier, de l'ordre de 670 000 €, et des investissements réduits, environ 100.000 €.

Par ailleurs, les concepts présentés par ces trois candidats, n'intègrent pas la spécificité du site qui se trouve en espace boisé.

Compte tenu de ces analyses, je vous propose de retenir l'offre de concession d'Huttopia Indigo pour l'exploitation du camping de Versailles pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

Il convient de préciser que le groupe Huttopia Indigo est constitué de la maison mère Huttopia SA et de sa filiale à 100%, Indigo SARL. Il est expressément convenu qu'Huttopia SA créera une société commerciale concessionnaire du camping dont la nature juridique et l'actionnariat seront soumis à l'agrément du Maire. Il est bien entendu qu'Huttopia SA restera garante de la bonne exécution du contrat de concession pendant toute sa durée et devra être actionnaire majoritaire du nouveau délégué.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1411-1 et L 1411-18,

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 mai 2003,

1) décide de retenir l'offre de concession du candidat Huttopia Indigo pour l'exploitation du camping pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2004 ;

2) dit que le candidat est autorisé à se faire substituer par une société commerciale qu'il créera avant le 1^{er} avril 2004, dont la nature juridique et l'actionnariat seront agréés par le Maire. Huttopia SA, maison mère à 100% d'Indigo Sarl, restera garante de la bonne exécution du contrat pendant toute sa durée et devra être actionnaire majoritaire du nouveau délégataire ;

3) autorise M. le Maire à signer le contrat de délégation de service public ci-annexé et tout acte s'y rapportant ;

4) dit que la redevance annuelle due s'élève pour la partie fixe à 38 000 € et pour la partie variable à 10 % du chiffre d'affaires « camping » de la tranche supérieure à 140 000 € et 2 % du chiffre d'affaires « locatifs » de la tranche supérieure à 300 000 € ;

5) dit que la redevance annuelle sera décalée de 4 ans, c'est-à-dire qu'un montant de 4 000 € sera versé en 2004, 2005, 2006 et 2007, le montant restant dû, soit 136 000 €, sera réparti sur les années 2008 à 2015 soit 17 000 € par an en plus de la redevance fixe de 38 000 €.

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances.

Mme NEGRE :

Je souhaiterais, si possible, que dans ce projet on prévoit un petit espace pour les mouvements d'éclaireurs, scouts et autres, car le bois des Gonards n'est pas très commode pour camper. Il y a même parfois des gens bizarres, etc.. Mieux vaudrait qu'ils aillent camper le week-end dans un endroit sécurisé.

Mme CABANES :

Il est tout à fait possible de recevoir ces groupes aux Matelots, sur un terrain sécurisé.

M. le Maire :

Cela vaut bien sûr pour tous.

M. BERNOT :

A la différence de notre éminent collègue de la gauche ex-plurielle qui occupe, de façon illégitime, au sein de la commission de délégation de service public le siège qui aurait dû normalement me revenir si la démocratie n'avait pas été bafouée lors de la première séance de cette mandature,...

M. BANCAL :

Calomnie !

M. BERNOT :

... Je n'ai pu consulter les propositions des différents soumissionnaires et j'ai dû, comme ma collègue Anne LEHERISSEL, me contenter des explications fournies en commission des finances. Nous ne pourrions donc pas prendre part au vote. Sur cette importante délibération, nous le regrettons tout particulièrement. En effet, sous réserve de l'examen approfondi auquel nous n'avons pu procéder, le choix proposé apparaît à première vue excellent. Si tout se passe comme prévu, nous aurons un camping digne de Versailles et de l'image que nous voulons en donner. En particulier, le remplacement des vieux édicules sanitaires sommaires par des blocs fonctionnels et la réalisation de bungalows confortables sont faits pour satisfaire la clientèle actuelle qui sera, nous l'espérons pour l'activité économique, toujours plus nombreuse.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, le groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles ne prenant pas part au vote.

2003.12.232**Acquisition-amélioration – Réalisation de logements aidés, 2bis rue de l'Abbé de l'Epée, par la S.A d'H.L.M. "Le Logement Français" - Subvention pour surcharge foncière – Subvention d'équilibre****Mme LEHUARD :**

La S.A d'H.L.M. "Le Logement Français" a acquis l'immeuble sis à Versailles, 2bis rue de l'Abbé de l'Epée, afin de réaliser une opération de 8 logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) et 3 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). Le montant de l'opération s'élève à 1 175 642 €.

Pour financer son opération, Le Logement Français, qui a fait appel à divers prêts (collecteurs, Caisse des Dépôts et Consignations) a obtenu, outre les financements de l'Etat spécifiques à la création de logements aidés, une subvention de la Région Ile de France d'un montant de 20 000 €. Il a également demandé à l'Etat une subvention pour surcharge foncière de 219 544 € et sollicite enfin la ville de Versailles pour une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 256 000 €

Le versement de la subvention sera effectué de la façon suivante :

- 60 % sur constatation du début des travaux
- le versement du solde est subordonné à la justification de la réalisation des travaux, et pourra être recalculé en fin d'opération, en fonction du prix de revient réel de l'opération. Le solde de la subvention totale ne pourra pas excéder 256 000 €.

Un contingent correspondant à 20 % des logements (soit 2 sur 11) pour garantie d'emprunt et 2 logements pour subvention de surcharge foncière, est prévu pour des propositions d'attribution par la Ville, dans le cadre d'une convention présentée avec la délibération de garantie d'emprunt.

Compte tenu de l'intérêt social de cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de notre plan local de l'Habitat (PLH) et du programme d'actions foncières et d'acquisitions immobilières, pour lequel la Ville de Versailles s'est engagée à l'acquisition ou à l'aide à l'acquisition foncière pour la réalisation de logements aidés, je vous invite à adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) décide d'accorder à la S.A d'H.L.M. "Le Logement Français", dont le siège est 51 rue Louis Blanc, 92917 Paris La Défense Cedex, une subvention d'un montant maximum de 256 000 € pour l'acquisition foncière en vue de la réalisation de 12 logements aidés, dans l'immeuble 2 bis de l'Abbé de l'Epée à Versailles ;

2) dit que les crédits seront inscrits au budget de la Ville :

- Chapitre 927 Logement
- Article 72-1 Aide au secteur locatif – Logement social
- Nature 6572 Subvention d'équipement aux personnes de droit privé.

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances, de la commission de l'Urbanisme et des travaux et de la commission de la Famille, du social et du logement.

M. le Maire :

Nous aurons donc à attribuer deux logements au titre de la subvention et deux au titre de la garantie qui fait l'objet de la délibération suivante.

M. de LESQUEN :

Je ne veux pas épiloguer sur la basse polémique que M. DEVYS a lancée. Mais je crois qu'avant 1995, lorsque M. DAMIEN était maire et M. CREBASSA adjoint, on pouvait faire, sans surcharge foncière d'ailleurs car c'était contraire à la politique de M. DAMIEN, des opérations qui ne sont plus possibles aujourd'hui. En effet les prix de l'immobilier ont beaucoup augmenté, surtout dans les quartiers centraux.

Mme MASSE l'a très bien dit, quand vous voulez faire du logement social, choisissez un prix au m² qui ne soit pas trop élevé. (*« Où ? » sur quelques bancs*) En tout cas pas rue de l'Abbé de l'Épée (*« Où ? » sur de nombreux bancs*). Avec le même budget, nous ferions plus de logements sociaux que vous n'en faites (*même mouvement*). Le prix du m² est un paramètre à prendre en considération. Il ne faut donc pas choisir la proximité du marché Notre Dame.

En tout cas, la politique de surcharge foncière n'est pas celle qu'il faut mener pour faire une véritable politique sociale. C'est une fausse politique sociale. Cette opération n'est pas bonne. Si l'on peut laisser cette société de HLM acheter un immeuble qui, d'ailleurs, n'aurait pas dû être préempté, nous ne devrions pas la subventionner ; nous voterons donc contre cette délibération.

M. le Maire :

A l'époque où M. DAMIEN était maire, il est arrivé de prendre en charge des surcharges foncières.

M. BARBE :

Ces propos me laissent pantois. Nous avons voté il y a plus d'un an une délibération concernant l'acquisition par préemption d'un immeuble passage des Deux portes, qui a ensuite été cédé pour faire des logements sociaux. Le prix était parfaitement modique et les propos qui viennent d'être tenus n'ont aucune cohérence.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec 7 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles)

M. le Maire :

Il y a donc sept voix contre le logement aidé.

2003.12.233**« Le Logement Français » – Réalisation de logements aidés au 2 bis, rue de l'Abbé de l'Epée -
Emprunts de 414.733 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Demande de garantie
– Convention – Acceptation.****Mme LEHUARD :**

Par décision n° 2003/25 du 3 mars 2003, la Ville a décidé de préempter l'immeuble situé 2 bis, rue de l'Abbé de l'Epée à Versailles en vue de réaliser des logements aidés.

Le Conseil d'Administration de Logement Français, dans sa séance du 21 octobre 2003, a décidé d'acquérir cet immeuble composé de 11 logements dont 9 sont occupés. Ainsi, le programme de travaux sera réalisé en grande partie en site occupé, le complément sera réalisé au fur et à mesure des libérations de logements.

Il est prévu de réaliser : deux studios, six deux-pièces et trois trois-pièces, soit 8 logements de type PLUS et 3 logements de type PLAI. Compte tenu de sa situation il n'y a pas de places de stationnement. Les principaux travaux sont les suivants :

Pour les logements :

- réfection de l'électricité et du chauffage ;
- réfection des cuisines, salles de bains et toilettes ;
- amélioration de la ventilation ;
- pose de portes palières blindées ;
- pose de ballons d'eau chaude.

Pour les parties communes et les espaces extérieurs :

- ravalement de la cour intérieure et de la façade sur rue ;
- remplacement des menuiseries extérieures par du bois avec double vitrage ;
- révision de la couverture, des volets et des garde-corps ;
- remplacement des boîtes aux lettres ;
- réfection de la peinture et des luminaires des cages d'escaliers et des paliers ;
- amélioration de la collecte des ordures ménagères ;
- remise en état des espaces extérieurs.

Le coût total des travaux est estimé à 1.175.642 € T.T.C. Le plan de financement s'établit comme suit :

– subvention Etat PLUS :	76.521 €
– subvention Etat PLAI :	66.244 €
– subvention Région :	20.000 €
– subvention pour surcharge foncière Etat :	219.544 €
– subvention pour surcharge foncière Ville :	256.000 €
– prêts collecteurs :	87.300 €
– fonds propres :	35.300 €
– emprunt CDC PLUS :	331.136 €
– emprunt CDC PLAI :	83.597 €
– <u>total</u> :	<u>1.175.642 €</u>

La décision d'attribuer la subvention de la Ville et les modalités de son versement viennent de vous être présentées. En contrepartie de la garantie d'emprunt et de la subvention accordée par la Ville, la société s'engage à lui réserver un quota de 4 logements, dont 2 logements de type PLAI, conformément aux articles 10 et 11 de la convention qui sera à signer.

Les caractéristiques des emprunts que se propose de contracter Logement Français auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS (prêt locatif à usage social) destiné à l'acquisition de l'immeuble :

– montant du prêt :	218.058 €
– taux d'intérêt actuariel annuel :	3,45 %
– taux annuel de progressivité :	0,5 %
– durée du préfinancement :	de 3 à 24 mois
– durée de la période d'amortissement :	50 ans
– révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % (pour les prêts à double révisabilité limitée).

Prêt PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) destiné à l'acquisition de l'immeuble :

– montant du prêt :	43.563 €
– taux d'intérêt actuariel annuel :	2,95 %
– taux annuel de progressivité :	0,5 %
– durée du préfinancement :	de 3 à 24 mois
– durée de la période d'amortissement :	50 ans
– révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % (pour les prêts à double révisabilité limitée).

Prêt PLUS (prêt locatif à usage social) destiné aux travaux :

– montant du prêt :	113.078 €
– taux d'intérêt actuariel annuel :	3,45 %
– taux annuel de progressivité :	0,5 %
– durée du préfinancement :	de 3 à 24 mois
– durée de la période d'amortissement :	35 ans
– révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % (pour les prêts à double révisabilité limitée).

Prêt PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) destiné aux travaux :

– montant du prêt :	40.034 €
– taux d'intérêt actuariel annuel :	2,95 %
– taux annuel de progressivité :	0,5 %
– durée du préfinancement :	de 3 à 24 mois
– durée de la période d'amortissement :	35 ans
– révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % (pour les prêts à double révisabilité limitée).

Logement Français sollicite la garantie de la Ville pour la réalisation de ces emprunts. Conformément aux dispositions de la loi d'orientation pour la Ville du 13 juillet 1991 et notamment son article 40, la Ville est autorisée à garantir en totalité les emprunts contractés par Logement Français.

La Ville garantit à ce jour, 4 emprunts pour un montant total de 2 816 190,35 €. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2004 est de 2.807 680,85 €.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2,

Vu la loi n° 88.13 du 15 janvier 1988 et le décret n° 88.366 du 18 avril 1988,

Vu la loi d'orientation pour la Ville n° 91.662 du 13 juillet 1991 et notamment son article 40,

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu l'article 2021 du Code Civil,

Vu la demande présentée par Logement Français tendant à obtenir la garantie communale pour le remboursement des emprunts d'un montant total de 414.733 €,

Vu la convention à intervenir entre la ville de Versailles et Logement Français,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

DECIDE

ARTICLE 1 : La ville de VERSAILLES accorde sa garantie à Logement Français pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 414.733 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer d'une part, l'acquisition de l'immeuble et d'autre part, la réhabilitation de ledit immeuble en 11 logements aidés situés 2 bis, rue de l'Abbé de l'Epée à Versailles.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques de chacun des deux prêts PLUS et des deux prêts PLAI consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont mentionnées ci-après. Il est précisé que les taux d'intérêt et de progressivité initiaux applicables à chacun des prêts seront ceux en vigueur à la date d'établissement du contrat correspondant.

Prêt PLUS (prêt locatif à usage social) destiné à l'acquisition de l'immeuble :

– montant du prêt :	218.058 €
– taux d'intérêt actuariel annuel :	3,45 %
– taux annuel de progressivité :	0,5 %
– durée du préfinancement :	de 3 à 24 mois
– durée de la période d'amortissement :	50 ans
– révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % (pour les prêts à double révisabilité limitée).

Prêt PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) destiné à l'acquisition de l'immeuble :

– montant du prêt :	43.563 €
– taux d'intérêt actuariel annuel :	2,95 %
– taux annuel de progressivité :	0,5 %
– durée du préfinancement :	de 3 à 24 mois
– durée de la période d'amortissement :	50 ans
– révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % (pour les prêts à double révisabilité limitée).	

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans maximum, à hauteur de la somme de 261.621 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée du préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Prêt PLUS (prêt locatif à usage social) destiné aux travaux :

– montant du prêt :	113.078 €
– taux d'intérêt actuariel annuel :	3,45 %
– taux annuel de progressivité :	0,5 %
– durée du préfinancement :	de 3 à 24 mois
– durée de la période d'amortissement :	35 ans
– révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % (pour les prêts à double révisabilité limitée).	

Prêt PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) destiné aux travaux :

– montant du prêt :	40.034 €
– taux d'intérêt actuariel annuel :	2,95 %
– taux annuel de progressivité :	0,5 %
– durée du préfinancement :	de 3 à 24 mois
– durée de la période d'amortissement :	35 ans
– révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % (pour les prêts à double révisabilité limitée).	

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 35 ans maximum, à hauteur de la somme de 153.112 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des prêts, à hauteur de 414.733 €.

ARTICLE 4 : *Au cas où Logement Français, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur l'un ou l'autre prêt, la ville de Versailles s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.*

ARTICLE 5 : *Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.*

ARTICLE 6 : *Le Conseil autorise le Maire ou son représentant à intervenir aux contrats de prêt à souscrire entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Logement Français et à signer la convention à passer entre la Ville et ledit organisme.*

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances, de la commission de l'Urbanisme et des travaux et de la commission de la Famille, du social et du logement.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec 7 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles)

M. le Maire :

Il y a donc sept voix contre les logements sociaux.

M. de LESQUEN :

Contre votre politique, qui est antisociale ! (*vives exclamations*)

M. le Maire :

Elle est sociale au contraire, car sans notre aide, il n'y aurait aucun logement social à Versailles.

M. LEHUARD :

Exactement. Et puis, allez expliquer aux Versaillais qui font une demande de logement qu'ils n'ont pas le droit d'être logés en centre-ville. Je ne le ferai pas. Que leurs revenus soient modestes ou non, ils en ont le droit comme les autres. (*applaudissements*). Mais si M. de LESQUEN nous trouve des terrains à un prix raisonnable pour construire, je suis preneuse.

Mme NEGRE :

Souvenons-nous que, sous l'Ancien régime, toutes les catégories cohabitaient dans le même immeuble, simplement l'étage différait en fonction des moyens.

M. DEVYS :

C'était la mixité sociale.

M. le Maire :

Tout à fait, une mixité verticale.

2003.12.234**Théâtre Montansier – Compensation tarifaire pour la saison 2003/2004****M. de MAZIERES :**

Par le contrat d'affermage signé le 7 février 2000, la ville de Versailles a confié la gestion du Théâtre Montansier à la SARL « Reine Production », représentée par Monsieur Jean-Daniel Laval.

Dans ce cadre, la Ville a souhaité que la culture théâtrale soit financièrement accessible à tous par une politique tarifaire adaptée.

Il a été accordé à la « Compagnie Reine Production », au titre des saisons 2000/2001, 2001/2002 et 2002/2003 une compensation tarifaire de 1 021 408,40 €.

Comme prévu dans le contrat d'affermage, le délégataire a également versé à la Ville, sur les trois saisons, une redevance annuelle fixée à 173 791,88 €, destinée à couvrir les frais d'amortissement des biens et équipements d'exploitation financés par la Ville.

Sur proposition de la commission culturelle et financière du Théâtre Montansier du 15 mai 2001, le Conseil municipal a décidé le 17 décembre 2001 de la répartition suivante : l'acompte représente les 5/12èmes et le solde représente les 7/12èmes.

Pour la saison 2003/2004, l'acompte de la compensation, soit 426 857,24 €, a été accordé par délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2002.

L'acompte de la redevance dû pour la saison 2003/2004 par le délégataire, soit 72 413,28 € selon la nouvelle répartition, a été versé début 2003.

La commission culturelle et financière du Théâtre Montansier du 6 mars 2003, a, comme prévu par l'article 22 du contrat d'affermage, examiné, pour la saison 2003/2004, la programmation et le calendrier des spectacles et manifestations, le compte d'exploitation prévisionnel, le catalogue des tarifs, et a proposé de fixer à 1 021 408,40 € le montant de la compensation tarifaire pour cette saison.

Je vous propose donc de verser à la « Compagnie Reine Production », en 2003, le solde de la compensation tarifaire, soit 594 551,16 €.

Le contrat d'affermage entre la Ville et la SARL Reine Production arrivant à terme le 31 mai 2004, la procédure de délégation de service public a été lancée, comme l'a décidé le Conseil municipal lors de sa réunion du 22 mai 2003. Le versement d'un acompte sur la saison 2004/2005 sera décidé par le Conseil municipal au moment du choix du nouveau délégataire.

De la même manière, l'actuel délégataire ne versera à la Ville que le solde de la redevance 2003/2004, soit 101 378,60 €.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) *décide d'accorder, au titre de la saison 2003/2004, à la société «Compagnie Reine Production», chargée de l'exploitation du Théâtre Montansier, une compensation tarifaire de 1 021 408,40 €, destinée à proposer des représentations théâtrales en offrant des tarifs accessibles au plus grand nombre et de verser le solde de cette compensation, soit 594 551,16 € ;*
- 2) *dit que le versement correspondant sera effectué au début de l'année 2004 ;*
- 3) *dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2004.*

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'Enseignement, de la culture, de la jeunesse et des sports.

M. le Maire :

Donc, nous sommes toujours contents de Jean-Daniel LAVAL.

M. de MAZIERES :

Nous sommes très contents de la politique menée. Ce matin nous avons eu une réunion pour le renouvellement du contrat d'affermage et nous avons été très intéressés par ses projets.

M. le Maire :

En juin dernier, nous ne savions pas forcément très bien ce qu'étaient les intermittents du spectacle. J'ai demandé à Jean-Daniel LAVAL comment fonctionnait son théâtre et s'il employait des intermittents. Il m'a indiqué que sur 50 personnes, il avait 40 intermittents à l'année, et il m'a assuré que tout était bien en règle sur le plan social et fiscal. Cela étant, le problème n'est pas réglé en ce qui concerne la convention entre l'UNEDIC et les partenaires.

Mme MASSE :

Nous sommes tout à fait pour cette décision qui a un très beau côté, celui de favoriser l'accès au théâtre pour tous. Aider la compagnie à faire des tarifs spéciaux est une très bonne idée.

M. le Maire :

Madame MASSE, vous me ravissez.

M. de LESQUEN :

Quel est le taux de remplissage du théâtre ?

M. de MAZIERES :

Depuis quelques mois les effets de la politique menée se font clairement sentir. Auprès des scolaires en particulier, c'est une très grande réussite. Le taux de remplissage a considérablement augmenté. Je n'ai pas les chiffres, mais je vous les communiquerai.

M. le Maire :

La pièce qui est à l'affiche actuellement pour sept représentations, *Stomp*, se joue à guichets fermés.

M. de LESQUEN :

Tout à l'heure, M. PINTE parlait d'un théâtre à Fontenay-le-Fleury et d'un autre je en sais où sur le territoire de la structure intercommunale. Mais honnêtement, ce qui est prévu n'est pas raisonnable. Si l'intercommunalité peut avoir un sens, c'est que les amateurs de théâtre de Fontenay-le-Fleury viennent à Montansier.

M. le Maire :

Ce n'est pas ainsi que les choses se passent. J'ai pu constater à Montansier que notre théâtre attire déjà du monde de l'extérieur. L'important est qu'en fonction des programmes, on puisse aller les uns chez les autres, et même quelquefois échanger des spectacles. Jean-Daniel LAVAL est en train de signer une convention avec Fontenay-le-Fleury pour faire tourner les compagnies entre les deux théâtres.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

2003.12.235**Aménagement du site des Chantiers.****Signature d'un protocole d'accord entre la Ville de Versailles et le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SIG-SEVESC) relatif à l'utilisation des terrains appartenant au SIG-SEVESC.****M. MEZZADRI :**

Le 4 février 2002, un protocole d'accord quadripartite signé entre la Ville, la SNCF, RFF et la société Nexity, aménageur, a arrêté le principe de la réalisation de l'aménagement du quartier des Chantiers comprenant un pôle multimodal d'échanges, une zone d'aménagement immobilier ainsi que la création de nouveaux accès au site.

Puis nous avons approuvé, par délibération du 10 juillet 2003, le dossier de création de la zone d'aménagement concerté " Versailles-Chantiers ".

Le 27 mars 2003, un protocole d'accord signé entre la Ville et l'Etat a délimité le secteur concerné et le programme concernant l'aménagement des Réservoirs Gobert.

Ce dernier a également prévu les cessions du sol des voies nécessaires pour mener à bien l'opération d'aménagement.

Il a notamment prévu, s'agissant de la chaussée Sud, la cession de parties de la parcelle cadastrée section BS n° 164 à la Ville. Cette cession a pour préalable, la rétrocession à l'Etat de la partie d'emprise propriété du SIG-SEVESC, en application des dispositions de l'article 8-II de la loi du 29 décembre 1978.

Par délibération en date du 13 janvier 2003, le SIG-SEVESC a accepté le transfert à l'Etat des parcelles cadastrées section BS n°164 pour 271 m² et BS n°166 pour 6 m² lui appartenant et nécessaires à la réalisation de la voirie d'accès à la ZAC des Chantiers et a assorti cette acceptation de prescriptions particulières.

La Ville souhaite, par ailleurs, occuper un terrain d'environ 300 m² propriété du SIG-SEVESC afin d'y aménager des espaces ouverts au public, le long du réservoir long.

Le protocole qui vous est soumis aujourd'hui a pour objet de définir les prescriptions particulières nécessaires au maintien de la sécurité du site du SIG-SEVESC, à l'utilisation des infrastructures et de préciser les conditions de prise en charge des dépenses y afférentes ainsi que de préciser les modalités d'occupation des parcelles concernées.

Les travaux relatifs aux modifications de réseaux induits par le projet feront l'objet d'une convention spécifique de financement et de spécificités techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

autorise le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord à intervenir avec le SIG-SEVESC, dont le siège social est 82 bis avenue de Paris à Versailles.

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'Urbanisme et des travaux.

M. BERNOT :

Il s'agit d'un aspect marginal de l'aménagement de la ZAC et nous ne sommes évidemment pas opposés à la mise en sécurité du site. Mais s'agissant d'un projet que nous n'approuvons pas, nous nous abstenons.

M. MEZZADRI :

Si vous appelez marginal le fait de permettre aux gens de Saint Louis de venir dans la ZAC, et de recréer une zone de sports et de loisirs pour les habitants des deux quartiers, effectivement abstenez-vous.

M. BERNOT :

Je retire « marginal ». Disons « mineur », mais vous m'avez parfaitement compris.

M. le Maire :

Ce n'est pas mineur du tout, mais je vous laisse la paternité de ce jugement.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec 7 abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles)

La séance est levée à 23 heures 50.

ANNEXES

Délibération n° 2003.12.230

Tarifs municipaux – Année civile 2004.

S O M M A I R E

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales (délibérations du 25 mars 2001 et du 15 février 2002)	576
Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 20 novembre 2003	578
Informations municipales	580
Annexes	641

DECISIONS

DATES	N°	OBJET	
28 octobre 2003	2003/144	Immeuble sis 91, Boulevard de la Reine à Versailles – Location par la ville de Versailles d'un logement situé au 4ème étage – Avenant n° 2 au contrat de location du 23 avril 1990.	576
3 novembre 2003	2003/145	Contrat entre la ville de Versailles et l'association « Troïkanal » - Marché sans formalités préalables.	576
6 novembre 2003	2003/146	Avenant au contrat de l'administration du système Unix, des bases de données Oracle ainsi que la mise à jour des applications sur le système Unix.	576
13 novembre 2003	2003/149	Avenant n° 5 au marché d'assurance du lot n° 2 “ Assurance Automobiles et Engins ” - Transfert de véhicules au profit de la Communauté de Communes du Grand Parc.	576
13 novembre 2003	2003/150	SCI La Providence c/ Ville de Versailles Demande d'annulation de la décision de refus de la Ville de Versailles d'autoriser des travaux de construction rue du Maréchal Galliéni. Requête n° 0303416-3.	576

13 novembre 2003	2003/151	<p>Ville de Versailles c/ Etat (Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche).</p> <p>Piscine de Versailles – Refus de prise en charge par l'Etat des salaires des enseignants de la natation scolaire.</p> <p>Requête n° 0203328-1</p>	576
13 novembre 2003	2003/152	<p>Ville de Versailles c/ Etat (Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche).</p> <p>Conservatoire National de Région. Classes à horaires aménagés. Refus de prise en charge par l'Etat des salaires des enseignants.</p> <p>Requête n° 0202417-1</p>	576
13 novembre 2003	2003/153	<p>Madame Roberte VIGNEAU-BALSEGUR c/ Ville de Versailles.</p> <p>Demande d'annulation de la décision de la Ville de Versailles de non renouvellement de contrat.</p> <p>Requête n° 0303875-8</p>	576
13 novembre 2003	2003/154	<p>Madame Odette MORNAT c/ Ville de Versailles</p> <p>Appel du jugement rendu le 7 juillet 2003 par le Tribunal Administratif de Versailles.</p> <p>Requête n° 03PA03065</p>	576
13 novembre 2003	2003/155	<p>Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS) c/ Ville de Versailles.</p> <p>Contestation de la décision de la Ville de Versailles sur sa participation au financement du budget du SDIS pour l'année 2002.</p>	577
13 novembre 2003	2003/156	<p>Mme HAMOLINNE c/ Ville de Versailles</p> <p>Recours à l'encontre d'un certificat d'urbanisme et demande d'indemnisation.</p> <p>Requête n° 0304406-3</p>	577

13 novembre 2003	2003/157	Monsieur Alain NANKO C/ Ville de Versailles Recours à l'encontre d'un arrêté n° A 2003/943. Requête n° 0304249-8	577
17 novembre 2003	2003/158	Suppression d'une régie de recettes pour la perception de la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers.	577
17 novembre 2003	2003/159	Aménagement d'un cheminement piéton entre le centre commercial, l'avenue Guichard et le boulevard Sault à Versailles – Marché sans formalités préalables conclu avec AGRIGEX ENVIRONNEMENT	577
17 novembre 2003	2003/160	« Avenant n° 1 à l'autorisation d'occupation temporaire par la ville de Versailles d'une parcelle de terrain sise avenue de l'Europe à Versailles »	577
18 novembre 2003	2003/161	Contrat de maintenance du logiciel LOAN 2000, modules « Dette » et « Expert ».	577
18 novembre 2003	2003/162	Contrat relatif à la « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'étude générale de circulation »	577

Les décisions n° 2003/147 et 2003/148 sont sans objet.

DELIBERATIONS

2003.12.228	Budget Primitif pour 2004 – Adoption	580
2003.12.229	Exercice 2003 – Budget Principal – Décision modificative n°3 Budget annexe du service de l'assainissement – Décision modificative n° 2	621
2003.12.230	Tarifs municipaux – Année civile 2004	624
2003.12.231	Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du camping de la ville de Versailles – Choix du délégataire	625
2003.12.232	Acquisition- amélioration – Réalisation de logements aidés, 2bis rue de l'Abbé de l'Epée, par la S.A d'H.L.M. « Le Logement Français » - Subvention pour surcharge foncière – Subvention d'équilibre	630

2003.12.233	Le Logement Français – Réalisation de logements aidés au 2 bis, rue de l'Abbé de l'Epée – Emprunts de 394.521 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Demande de garantie – Convention - Acceptation	632
2003.12.234	Théâtre Montansier – Compensation tarifaire pour la saison 2003/2004	637
2003.12.235	Aménagement du site des Chantiers. Signature d'un protocole d'accord entre la Ville de Versailles et le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SIG-SEVESC) relatif à l'utilisation des terrains appartenant au SIG-SEVESC	639